

CIBOX INTER@CTIVE

Société Anonyme. au capital de 1.983.015,84 Euros
Siège social : 10, rue Marcel Sallnave
94200 IVRY SUR SEINE
RCS 400 244 968

DOCUMENT DE REFERENCE 2010



En application de son règlement général et notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 6 décembre 2011 sous le numéro R.11-067. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société Cibox Inter@ctive, 10, rue Marcel Sallnave – 94200 Ivry-sur-Seine, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

NOTES

Dans le présent document de référence, la société Cibox Inter@ctive est dénommée indifféremment la « Société » ou « Cibox Inter@ctive ».

SOMMAIRE

1	personnes responsables.....	6
1.1	Responsable du document de référence.....	6
1.2	Déclaration de la personne responsable du document de référence.....	6
2	contrôleurs légaux des comptes.....	7
2.1	Dénomination des contrôleurs légaux des comptes.....	7
2.1.1	Commissaire aux comptes titulaire.....	7
2.1.2	Commissaire aux comptes suppléant.....	7
2.2	Honoraires des contrôleurs légaux.....	8
3	Informations financières sélectionnées.....	9
4	Facteurs de risque.....	11
4.1	Risques liés au secteur d'activité de la Société.....	11
4.1.1	Risques liés à la concurrence.....	11
4.1.2	Risques de saisonnalité.....	11
4.1.3	Risques liés à la baisse des prix des produits commercialisés.....	11
4.1.4	Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement.....	11
4.2	Risques liés à l'exploitation de la Société.....	12
4.2.1	Risques liés aux produits commercialisés.....	12
4.2.2	Risques liés à l'évolution défavorable du chiffre d'affaires de la Société.....	12
4.2.3	Risques clients.....	12
4.2.4	Risques fournisseurs.....	13
4.2.5	Risques liés aux stocks.....	14
4.2.6	Risques liés au transport.....	14
4.2.7	Risques liés aux systèmes d'information.....	14
4.2.8	Risques liés à l'accès aux financements.....	14
4.3	Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés.....	14
4.4	Risques de marché.....	15
4.4.1	Risques de change.....	15
4.4.2	Risque de taux.....	15
4.4.3	Risque de liquidité.....	15
4.4.4	Risques actions.....	15
4.5	Risques d'évolution défavorable du cours de bourse des actions de la Société suite à la cession d'actions de son principal actionnaire.....	15
4.6	Risques juridiques.....	16
4.6.1	Faits exceptionnels et litiges.....	16
4.6.2	Risques liés à des produits défectueux.....	16
4.6.3	Risque lié au contrôle interne de la Société.....	16
4.6.4	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	17
4.6.5	Risques liés à la réglementation et à son évolution.....	17
4.7	Assurances et gestion des risques.....	18
5	Informations concernant l'émetteur.....	19
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	19
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société.....	19
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	19
5.1.3	Date de constitution et durée.....	19
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique.....	19
5.1.5	Historique de la Société.....	19
5.2	Investissements.....	19
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société au cours des 3 derniers exercices..	19
5.2.2	Principales cessions réalisées par la Société au cours des 3 derniers exercices.....	19
5.2.3	Principaux investissements en cours et futurs de la Société.....	19
6	Aperçu des activités de la société.....	20
6.1	Principales activités.....	20
6.2	Les principaux marchés de la Société.....	26
7	Organigramme.....	32
7.1	Description du groupe.....	32
7.2	Liste des filiales.....	32
8	Propriétés immobilières, usines et équipements.....	32

8.1	Propriétés immobilières	32
8.2	Environnement	32
9	Examen de la situation financière et du résultat	33
9.1	Analyse de la situation financière et du résultat d'exploitation des exercices 2008, 2009 et 2010	33
9.1.1	Analyse du chiffre d'affaires	33
9.1.2	Analyse des charges opérationnelles et du résultat d'exploitation	33
9.1.3	Analyse du résultat financier, du résultat exceptionnel et du résultat net	34
9.1.4	Commentaires relatifs aux postes « Avances et acomptes » et « Fournisseurs et comptes rattachés »	34
9.2	Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société ..	35
10	Trésorerie et capitaux	36
10.1	Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société	36
10.2	Flux de trésorerie	36
10.3	Conditions d'emprunts et structure de financement	37
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	37
10.5	Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société	37
11	Recherche et développement, brevets et licences	38
12	Informations sur les tendances	39
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	39
12.2	Perspectives de la Société et stratégie d'investissement	39
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	39
14	Organes d'administration, de direction, et de surveillance et de direction générale	40
14.1	Conseil d'administration	40
14.1.1	Composition du conseil d'administration	40
14.1.2	Déclaration concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance	41
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil d'Administration	41
15	Rémunérations et avantages	42
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société	42
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	42
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	43
16.1	Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration et de contrôle ..	43
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	43
16.3	Gouvernement d'entreprises / Comités	43
16.4	Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux	43
16.5	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place	44
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	46
17	Salariés	48
17.1	Effectifs	48
17.2	Participation des salariés dans le capital de la Société	48
17.2.1	Accords de participation	48
17.2.2	Options de souscriptions d'actions	48
18	Principaux actionnaires	49
18.1	Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document de référence ..	49
18.2	Pacte d'actionnaires et action de concert	49
18.3	Evolution du capital et des droits de vote depuis fin 2008	49
18.4	Droit de vote des principaux actionnaires	49
18.5	Contrôle de la Société	49
18.6	Nantissement d'actions de la Société	49
19	Opérations avec des apparentés	50
19.1	Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010	50

19.2	Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009	51
19.3	Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008	52
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société.....	53
20.1	Informations financières	53
20.1.1	Comptes semestriels au 30 juin 2011.....	53
20.1.2	Attestation du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2011	62
20.1.3	Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010	63
20.1.4	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010	74
20.1.5	Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009	76
20.1.6	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009	87
20.1.7	Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008	89
20.1.8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008	101
20.2	Informations financières pro forma.....	103
20.3	Date des dernières informations financières	103
20.4	Informations financières intermédiaires et autres	103
20.5	Politique de distribution des dividendes	103
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	103
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	103
21	Informations complémentaires.....	104
21.1	Capital social.....	104
21.1.1	Montant du capital social	104
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	104
21.1.3	Auto détention	104
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès au capital.....	104
21.1.5	Capital autorisé non émis.....	104
21.1.6	Options ou accord portant sur le capital de la Société ou de ses filiales.....	105
21.1.7	Modification du capital social sur les trois derniers exercices.....	105
21.2	Acte constitutif et statuts.....	105
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts)	105
21.2.2	Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction.....	106
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	109
21.2.4	Modification des droits des actionnaires.....	112
21.2.5	Assemblées générales.....	112
21.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société.....	115
21.2.7	Déclarations de franchissement de seuils statutaires	115
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital social.....	115
22	Contrats importants.....	116
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts.....	116
24	Documents accessibles au public.....	116
25	Informations sur les participations	116

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Sung Ming Lun

Président Directeur Général

1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Ces rapports relatifs aux comptes de la Société au titre des trois derniers exercices clos figurent aux paragraphes 20.1.4, 20.1.6 et 20.1.8 et contiennent les observations suivantes :

- Au titre de l'exercice 2010 : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan, placée en procédure de sauvegarde et dont l'issue est incertaine. »
- Au titre de l'exercice 2009 : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan qui a notamment conduit à la dépréciation de la créance de Cibox inter@ctive sur la société du groupe BTC, AEE Distribution qui procède à la distribution de ses produits. »
- Au titre de l'exercice 2008 : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan qui a notamment conduit à la dépréciation de la créance de Cibox inter@ctive sur la société du groupe BTC, AEE Distribution qui procède à la distribution de ses produits ».

Fait à Ivry sur Seine, le 6 décembre 2011

Monsieur Sung Ming Lun

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaire aux comptes titulaire

Monsieur Cyril Goerens
3, rue George Sand
75016 Paris

Monsieur Cyril Goerens est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date de nomination : 21 mai 2010

Date d'expiration du mandat : jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Frédéric Bitbol, qui étaient les précédents commissaires aux comptes titulaires de la Société n'ont pas été redésignés par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Ce non renouvellement s'explique par une non adéquation entre la taille réduite de la Société et celle des clients habituels des commissaires aux comptes non renouvelés et notamment PricewaterhouseCoopers Audit qui audite généralement des sociétés de taille plus importante que celle de la Société. Cette assemblée a désigné le cabinet YSECA dont le siège social est situé 17-19 rue Jeanne Braconnier 92360 Meudon la Forêt. Ce cabinet a démissionné pour convenance personnelle et a été remplacé par Monsieur Cyril Goerens.

2.1.2 Commissaire aux comptes suppléant

CBM Audit & Conseil
5, avenue de Messine
75008 Paris

CBM Audit & Conseil est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date de nomination : 21 mai 2010

Date d'expiration du mandat : jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Monsieur Yves Nicolas et Monsieur Charles Zenaty, qui étaient les précédents commissaires suppléants de la Société n'ont pas été redésignés par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Ce non renouvellement est lié au non renouvellement des commissaires aux comptes titulaires. Cette assemblée a désigné Madame Sandrine Fontaine, domiciliée 2, rue de la Marnière – 94370 Sucy en Brie. Cette dernière a démissionné pour convenance personnelle et a été remplacée par le cabinet CBM Audit & Conseil.

2.2 Honoraires des contrôleurs légaux

Le tableau relatif aux honoraires des contrôleurs légaux est présenté ci-après.

En €

	Monsieur Cyril Goerens		PWC				Monsieur Frédéric Bitbo			
	Montant (HT)		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2010	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit										
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
- Emetteur	70 000	100	59 772	57 810	100	100	35 605	27 400	100	100
- Filiales intégrées globalement										
- Autres diligences et prestations directement liées liées à la mission du commissaire aux comptes										
- Emetteur										
- Filiales intégrées globalement										
sous total	70 000	100	59 772	57 810	100	100	35 605	27 400	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
- juridique, fiscal, social										
- autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)										
sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	70 000	100	59 772	57 810	100	100	35 605	27 400	100	100

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales données comptables de La Société pour les trois derniers exercices. Elles sont extraites des comptes annuels de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ainsi que des comptes semestriels au 30 juin 2011. Il est attiré l'attention sur le fait que ces données doivent être lues en parallèle des comptes annuels détaillés au paragraphe 20 du présent document de référence.

Compte de résultat :

En K€	30 juin 2011	30 juin 2010	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Chiffres d'affaires	3.564	2.018	6.822	6.727	21.438
Résultat d'exploitation	-182	473	762	357	-7.461
Résultat financier	25	-107	-73	20	-187
Résultat exceptionnel	-3	18	79	-9	-11
Résultat net	-160	384	768	368	-7.659

Bilan :

	30 juin 2011	30 juin 2010	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>Actif</i>					
Actif immobilisé	46	160	141	129	111
Actif circulant	7.607	4.263	6.731	5.334	3.156
- dont stocks	606	442	240	604	447
- dont clients et comptes attachés	3.211	1.789	3.072	3.163	1.713
- dont disponibilités et vmp	1.191	1.920	1.945	780	902
Total Actif	7.653	4.423	6.872	5.463	3.267
<i>Passif</i>					
Capitaux propres	1.978	1.754	2.138	1.370	1.002
Dettes et provisions	5.675	2.669	4.734	4.093	2.265
- dont emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
- dont fournisseurs et comptes attachés	5.338	2.514	4.564	3.685	1.959
Total Passif	7.653	4.423	6.872	5.463	3.267

Tableau de financement :

	30 juin 2011	30 juin 2010	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Total flux de financement générés/ (utilisés) par l'exploitation	-833	1.178	1.210	-97	-210
Total flux de financement générés/ (utilisés) par les investissements	79	-38	-45	-25	-5
Total flux de financement générés/ (utilisés) par les moyens de financement	0	0	0	0	0
Total flux de financement générés / (utilisés) par la période	-754	1.140	1.165	-122	-215
Disponibilités au début de la période	1.945	780	780	902	1.117
Disponibilités à la fin de la période	1.191	1.920	1.945	780	902

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans ce document, y compris les risques décrits ci-dessous.

Ces risques sont à la date du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques liés au secteur d'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à la concurrence

La Société intervient sur un marché très concurrentiel (cf description au § 6.2 g)). Malgré son positionnement prix spécifique (entrée de gamme essentiellement), la Société pourrait être confrontée à des concurrents disposant de moyens financiers très significatifs et donc susceptibles de pénaliser fortement le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

4.1.2 Risques de saisonnalité

L'activité de la Société est soumise à de fortes variations aux cours d'un exercice. En effet de nombreux produits d'électronique grand public sont acquis par les consommateurs en fin d'année.

En 2010, le dernier trimestre a représenté 37% du chiffre d'affaires annuel contre 51% en 2009. Par ailleurs, en 2010, 70% du chiffre d'affaires a été réalisé au second semestre à comparer à 68% en 2009.

Ainsi pour la Société des retards de livraison à une période clé de l'exercice pourraient s'avérer fortement préjudiciables et avoir un fort impact négatif sur sa situation financière.

4.1.3 Risques liés à la baisse des prix des produits commercialisés

Les produits vendus par la Société comme l'ensemble des produits électroniques grand public voient leurs prix baisser en liaison notamment avec les évolutions technologiques et les volumes vendus. Si ces prix de vente ne peuvent pas avoir pour contrepartie une baisse suffisante du prix d'achat des produits par la Société, cela pourrait se traduire par une baisse significative des niveaux de rentabilité de la Société.

4.1.4 Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement

La Société achète l'essentiel de ses produits dans les pays émergents et notamment en République Populaire de Chine. Les éléments suivants dans les zones d'approvisionnement pourraient avoir un élément défavorable sur la situation financière de la Société : hausse des coûts notamment salariaux, évolutions géopolitiques majeures, accroissement des droits de douane...

4.2 Risques liés à l'exploitation de la Société

4.2.1 Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution. Ainsi la Société doit être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Ainsi si à un moment donné la Société était dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, cela aurait un fort impact défavorable sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait également être impactée si les produits qu'elle commercialise étaient confrontés à des problèmes de qualité. En effet, en plus de l'impact négatif sur la réputation commerciale de la Société, cela pourrait entraîner des coûts importants liés notamment au rappel des produits, aux coûts logistiques, aux remplacements des produits...

4.2.2 Risques liés à l'évolution défavorable du chiffre d'affaires de la Société

Comme décrit au §4.2.1 ci-dessus, la Société est positionnée sur un marché en constante évolution et très concurrentiel. De ce fait, la Société est parfois contrainte de stopper la commercialisation de certains produits ou de certaines familles de produits. Ainsi par exemple, les moniteurs qui représentaient environ 60% du chiffre d'affaires de la Société durant l'exercice 2008 ont vu leur commercialisation quasi stoppée par la Société en 2009 (moins de 2% du chiffre d'affaires total). Cela peut avoir pour conséquence de fortes variations du chiffre d'affaires total de la Société : le chiffre d'affaires de la Société est ainsi passé de 21.438 K€ en 2008 à 6.727 K€ en 2009, soit une baisse de plus de 68%. Ceci est susceptible d'avoir des conséquences extrêmement négatives sur la situation financière de la Société.

4.2.3 Risques clients

- risque d'impayés et encours clients : la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients. Néanmoins, compte tenu de la qualité de ces clients qui sont essentiellement de grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée, ce risque est limité. Par ailleurs, les clients paient en général 30 jours après la date de la facturation ce qui impacte défavorablement la situation financière de la Société. Toute hausse de chiffre d'affaires risque donc d'avoir un impact négatif sur la situation de trésorerie de la Société.

- risque de dépendance : la Société commercialise essentiellement ses produits auprès de grandes surfaces généralistes, de grandes surfaces spécialisées.

Il est à noter qu'en 2008 et 2009, la Société a réalisé respectivement 93 % et 90 % de son chiffre d'affaires avec son premier client qui était AEE Distribution, société qui distribuait l'essentiel des produits commercialisés par la Société jusqu'en juillet 2010. Depuis juillet 2010, la Société distribue ses produits en direct auprès principalement des grandes surfaces généralistes et spécialisées. Durant l'exercice 2010, les 4 principaux clients ont représenté 96% du chiffre d'affaires de la Société dont 22,4 % réalisés avec AEE Distribution.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, la Société a réalisé 95,7 % de son chiffre d'affaires avec ses quatre principaux clients dont 37,5 % avec le premier client.

Les principaux clients de la Société sont : Auchan, Boulanger, Kesa et Surcouf.

Dans un marché extrêmement concentré, la perte d'un des principaux clients aurait un impact défavorable sur la situation financière de la Société.

4.2.4 Risques fournisseurs

	1 ^{er} semestre 2011	2010	2009	2008
Part du 1 ^{er} fournisseur dans les achats totaux de la Société	28%	49 %	57 %	68 %
Part des cinq premiers fournisseurs dans les achats totaux de la Société	96,2%	75,8 %	96,7 %	99,8 %
Part des dix premiers fournisseurs dans les achats totaux de la Société	100 %	90,5 %	99,9 %	100 %

La Société passe ses commandes auprès de ses fournisseurs en fonction des commandes qu'elle reçoit elle-même de ses clients. Ainsi elle n'a pas de risques d'inventus ou de dépréciation des stocks.

La Société ne s'engage pas contractuellement annuellement auprès de ses fournisseurs sur des quantités à acquérir. Elle ne leur donne pas non plus de prévisions de commandes.

Une part importante du savoir-faire de la Société réside dans sa capacité à trouver les fournisseurs adéquats et à maintenir une relation dans la durée avec eux. La rupture d'une relation avec un des principaux fournisseurs de la Société pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société. Ce risque est accentué par la forte concentration des fournisseurs de la Société dont le nombre est limité à dix (avec une forte prépondérance des cinq premiers).

Au 31 décembre 2010, l'échéancier (ancienneté) des dettes fournisseurs est le suivant :

0-30j	30-60j	60-90j	90-120j	+120j
86k€	0	121k€	0	1660k€

Les dettes fournisseurs dont l'ancienneté est supérieure à 120 jours sont constituées essentiellement de :

- Dettes « groupe » pour un montant de 917 K€. Ce poste est composé notamment d'une dette vis-à-vis de AAED de 220 K€ (pour rappel la Société détient une créance de 6.164 K€ vis-à-vis de AAED au 31 décembre 2010 provisionnée à 100% - cf §9.1.2 du présent document de référence) et d'une dette de 641 K€ vis-à-vis de Behavior Tech Corporation (société mère de nationalité taïwanaise de Behavior Tech Corporation European BV (société hollandaise, principal actionnaire de la Société)). Cette dernière dette d'exploitation n'est à ce jour pas réglée,
- Dettes d'exploitation vis-à-vis de tiers pour un montant de près de 200 K€ qui ont toutes été réglées à ce jour,
- Dettes d'exploitation pour un montant de 684 K€ qui correspondent à des marchandises livrées et qui sont compensées par une créance d'un montant équivalent (moins la marge réalisée par la Société) vis-à-vis du client final. Le client final a réglé directement le fournisseur de la Société et a réglé la Société en ce qui concerne la marge de cette dernière. La dette et la créance seront donc « extournées » lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011.

La Situation financière de la Société pourrait également être défavorablement impactée par des manquements de ses fournisseurs (retards de production ou de livraison notamment). Dans ce cadre, il est à noter que les événements de mars 2011 au Japon (tsunami qui a suivi le violent séisme) ont

renchéri les approvisionnements de la Société mais cette dernière a répercuté la hausse des prix à ses clients : ces évènements n'ont donc pas eu d'impact sur la marge de la Société. Les inondations récentes en Thaïlande pourraient également avoir un impact significatif sur les approvisionnements de la Société.

4.2.5 Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 240 K€ au 31 décembre 2010 soit moins de 15 jours de chiffres d'affaires. Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants.

Ces stocks sont entreposés en région parisienne. La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société. Néanmoins, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks.

Il est néanmoins important de préciser que ces stocks, peu significatifs, sont constitués de composants et de produits anciens qui sont écoulés au fur et à mesure de la demande (d'où la provision). Les produits actuellement commercialisés sont généralement directement livrés aux clients et ne sont pas stockés dans les locaux de la Société.

4.2.6 Risques liés au transport

La Société prend en charge le transport des produits des lieux de fabrication (Chine continentale principalement) vers la France (jusqu'au client final de la Société). Pour cela, la Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (maritime et aérien).

Tout problème lié au transport des produits (vol, retard, détérioration...) est susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

Il est précisé que contractuellement avec ses clients, la Société n'encourt pas de pénalités financières en cas de retard de livraison des produits mais elle encourt un fort risque d'image qui peut être extrêmement préjudiciable (cela peut aller jusqu'à la perte du client d'où des conséquences financières significatives pour la Société).

4.2.7 Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

4.2.8 Risques liés à l'accès aux financements

A ce jour, La Société n'a pas d'endettement moyen et long terme auprès d'établissements financiers. Il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à ce type de financement.

De plus, la Société envisage également en fonction de ses développements produits et géographiques de faire appel au marché (émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'obligations...).

Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements bancaires ou auprès d'investisseurs sur le marché, cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

4.3 Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de la part de certains de ses dirigeants. Ceux-ci ont une maîtrise de la langue et une connaissance de la culture chinoise indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs.

Le départ de ces personnes-clés pénaliserait fortement l'activité de la Société et donc sa situation financière.

4.4 Risques de marché

4.4.1 Risques de change

En 2010, la Société a réalisé 95% de ses achats en dollars US et a facturé 40 % de son chiffre d'affaires en dollars US. Le solde des transactions est effectué en euros.

Montant des achats réalisés en UDS en 2010 : 4.823 K€
Montant des ventes réalisées en USD en 2010 : 2.720 K€

La Société est donc exposée à la variation du cours du dollar US relativement à l'euro.

La Société n'a mis en place aucun mécanisme de couverture de devises.

Sur la base des achats et des ventes en USD de l'exercice 2010 et correspondant à la conversion au taux moyen de la période des transactions en USD, une évolution du cours de l'USD de 1% par rapport à ce taux moyen aurait entraîné une charge nette supplémentaire de 27 K€.

4.4.2 Risque de taux

La Société n'ayant aucune dette financière, elle n'est pas soumise au risque de taux.

4.4.3 Risque de liquidité

A la date du présent document de référence, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il est précisé que :

- la Société n'a recours à aucun financement de la part de BTC Europe BV,
- la Société ne dispose pas de ligne de crédit auprès d'établissements financiers ni de découverts bancaires autorisés.

Par ailleurs, il est précisé dans les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009 (note 3 à l'annexe) que « les dirigeants du groupe BTC s'étaient engagés par écrit, dans une lettre de soutien, à soutenir financièrement leur filiale Cibox Inter@ctive jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuverait les comptes 2009 au moins ». Cet engagement n'a pas depuis été renouvelé.

4.4.4 Risques actions

La société ne détient aucune action et n'est donc pas soumise au risque actions.

4.5 Risques d'évolution défavorable du cours de bourse des actions de la Société suite à la cession d'actions de son principal actionnaire

Dans le § 4.6.1 ci-dessous sont notamment décrits les deux points suivants concernant Behavior Tech Corporation (société mère de Behavior Tech Corporation European BV (principal actionnaire de la Société)) :

- Sa situation financière : placement sous tutelle,
- Le fait que la Société n'utilise plus les services de Behavior Tech Corporation en Asie comme fournisseur ou centrale d'achats.

De ce fait, il est possible que Behavior Tech Corporation European BV cède sur le marché des actions de la Société à court et moyen terme. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur l'évolution du cours de bourse des actions de la Société. Pour rappel, (cf §18.3) suite à des cessions d'actions

sur le marché, Behavior Tech Corporation European BV a vu sa participation au capital diminuer de 47,74 % du capital au 31 décembre 2008 à 33,83% à ce jour.

4.6 Risques juridiques

En matière de provisionnement des risques juridiques, la société n'a pas de procédures formalisées mais examine les sujets au cas par cas, le cas échéant en collaboration avec son commissaire aux comptes.

4.6.1 Faits exceptionnels et litiges

- Le 12 janvier 2011, le tribunal de Commerce de Créteil a prononcé la mise en liquidation de la société AEE Distribution, ancien principal distributeur de la Société, suite à un jugement de redressement judiciaire prononcé en décembre 2010. Depuis juillet 2010, la Société distribue en direct tous ses produits. La Société détenait une créance de 6.165 K€ sur AEE Distribution mais celle-ci étant entièrement provisionnée, la liquidation judiciaire d'AEE Distribution n'aura pas d'impact sur la rentabilité de la Société.

- Behavior Tech Corporation, société mère de nationalité taïwanaise de Behavior Tech Corporation European BV (société hollandaise, principal actionnaire de la Société), a été placée sous tutelle (équivalent au chapter 11 des Etats-Unis d'Amérique) en novembre 2010. Un jugement a été prononcé par un tribunal de Taïwan en juillet 2011 permettant la poursuite de l'activité de Behavior Tech Corporation. Il est à noter que depuis plus d'un an, la Société n'utilise plus les services de Behavior Tech Corporation en Asie comme fournisseur ou centrale d'achats. Afin de récupérer un maximum de trésorerie, il n'est pas à exclure que Behavior Tech Corporation European BV cède sur la marché des actions de la Société à court et moyen terme.

- Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4.6.2 Risques liés à des produits défectueux

La Société est susceptible d'être impliquée dans des procédures juridiques dans le cadre de son exploitation courante. Ainsi par exemple, en cas de dysfonctionnement de produits commercialisés par la Société, la responsabilité de la Société pourrait être engagée.

De façon plus courante, les produits commercialisés par la Société sont, pour certains, garantis auprès des clients pour une certaine durée. Lorsqu'elle accorde cette garantie, la Société a elle-même bénéficié auprès de ses fournisseurs de garanties. Il est à noter que les durées de garanties accordées par la Société à ses clients sont plus courtes que celles que la Société obtient de ses fournisseurs ; ce qui limite le risque de la Société. De ce fait, les étés financiers de la Société n'incluent aucune provision pour garantie.

4.6.3 Risque lié au contrôle interne de la Société

Du fait notamment de sa taille, la Société ne bénéficie pas d'un service dédié au contrôle interne. Ceci a été précisé au §16 du présent document de référence et certains manquements liés au contrôle interne ont été relevés par le commissaire aux comptes dans son rapport figurant au §16.6. D'autres manquements relatifs notamment à i) des références à un code de gouvernement d'entreprise et à ii) des rubriques non renseignées dans le rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place sont également précisés au §16.

4.6.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaires des marques suivantes :

- **CIBOX** : marque enregistrée à l'INPI le 27 avril 1995 et cédée à la Société en Juin 2003,
- **DELIUM** : enregistrée le 11 juin 2004 à l'INPI,
- **CINEBOX** : enregistrée le 3 septembre 2007 par l'OHMI,
- **VAGA** : enregistrée le 28 août 2007 par l'OHMI,
- **VOLZA** : enregistrée le 28 août 2007 par l'OHMI,
- **STORM** : enregistrée le 19 septembre 2007 par l'OHMI,

La Société a pris toutes les mesures « raisonnables » pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle n'enfreint pas les droits de tiers. Néanmoins, la contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

4.6.5 Risques liés à la réglementation et à son évolution

- risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non renouvellement ou perte de conformités des produits actuellement commercialisés ainsi que la non conformité des produits nouveaux est susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société.

- risques liés à la non-conformité aux normes relative à l'élimination des déchets : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un durcissement de ces directives pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société. Jusqu'au 31 décembre 2010, la société AEE Distribution était chargée de la gestion des déchets pour le compte de la Société et faisait appel à CRR Environnement, société spécialisée basée à Vitry sur Seine. Depuis cette date, CRR Environnement travaille directement pour le compte de la Société.

4.7 Assurances et gestion des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés.

A ce jour, les polices d'assurances suivantes ont été souscrites :

Risques couverts	Montant de la garantie (en K€)	Couverture géographique	Exclusion de la garantie
Transports	400 K€ et 3.5 K€ par expédition	Monde	Risques nucléaire, bactériologique et cybercriminalité
Stockage	500 K€	France	
Responsabilité civile			
- tous dommages	7.500 K€	France	
- protection pénale	10 K€	France	
Multirisques profession			
- incendies / intempéries	550 K€	Ivry sur Seine	
- perte d'exploitation	Marges brutes		
Responsabilité civile des mandataires sociaux	500 K€	France	Dommages punitifs

Le montant total des primes d'assurance payées par la Société en 2010 est de 10,7 K€.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « CIBOX INTER@CTIVE ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 400 244 968.

5.1.3 Date de constitution et durée

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (10 mars 1995) sauf dissolution ou prorogation anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le droit français.

Le siège social de la Société est fixé au 10, rue Marcel Sallnave – 94200 Ivry sur Seine. Tél : 33 1 46 70 18 34

5.1.5 Historique de la Société

- 1995 : création de la marque d'ordinateurs Cibox et création de la société de conception et de vente de PC sous le même nom
- Juin 1996 : admission de la société Cibox-LCI au hors-cote
- Juin 1998 : apparition de Cibox-LCI sur le marché libre OTC
- Juin 1999 : transfert de Cibox-LCI sur le Second Marché – arrêt de l'activité d'assemblage
- Juin 2003 : réalisation de l'augmentation de capital qui concrétise la prise de participation majoritaire de Behavior Tech Computer Pan European BV. La Société abandonne la commercialisation de micro-ordinateurs pour se concentrer sur la commercialisation de périphériques informatiques
- 2009 : la société se recentre sur certains produits électroniques grand public : clés USB, disques durs externes, disques durs multimédia, ordinateurs portables.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société au cours des 3 derniers exercices

Aucun investissement significatif n'a été réalisé par la Société au cours des exercices 2008, 2009 et 2010.

5.2.2 Principales cessions réalisées par la Société au cours des 3 derniers exercices

Néant

5.2.3 Principaux investissements en cours et futurs de la Société

A ce jour, les dirigeants de la Société n'ont pris aucun engagement relatif à des investissements significatifs.

6 APERÇU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

6.1 Principales activités

a) Présentation générale

A sa création en 1995, l'activité de la Société était alors concentrée sur l'assemblage de PC à destination de la grande distribution. Cependant en 1999, la Société a interrompu définitivement ses activités d'assemblage d'ordinateur qu'elle a choisi de sous-traiter.

En 2003, une augmentation de capital permet à Behaviour Tech Computer Pan European BV de détenir une participation majoritaire de la Société. Cette dernière se spécialise dans la conception et la commercialisation de périphériques informatiques : disques durs externes et multimédia, moniteurs LCD, livres numériques, clés USB,...

A ce jour, tous les produits commercialisés par la Société sont destinés au grand public et sont distribués à travers les canaux de la grande distribution spécialisée et généraliste française principalement. Par ailleurs, les produits commercialisés se positionnent en « entrée de gamme », c'est-à-dire à des prix attractifs.

En 2010, la Société a réalisé 98% de son chiffre d'affaires auprès de clients français : cependant environ 30% de ces produits ont été vendus au grand public en Grande Bretagne via les réseaux de distribution des clients français de la Société.

b) Les principaux produits commercialisés :

La Société commercialise des produits de marques distributeurs et sous sa propre marque, la stratégie de la Société consistant à se positionner sur des produits « d'entrée de gamme ». Par ailleurs l'essentiel de l'offre de la Société s'articule autour des trois familles de produits avec lesquels la Société réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires : les clés USB, les disques durs (externes ou multimédia) et les moniteurs LCD. A la rentrée 2011, la Société a lancé une gamme de tablettes Android sous sa propre marque.

- **Les clés USB** : ces outils de stockage de données sont principalement commercialisés sous la marque CIBOX.

(Exemples de produits)



CLE USB 2.0 K2

Capacité:

2Go / 4Go / 8Go / 16Go

Compatibilité:

Windows 2000 / ME / XP / Vista / Seven

Mac OS 9.0 ou plus

Linux Kernel 2.4 ou plus



CLE USB 2.0 D-CAP

Clé USB avec fonction décapsuleur

Capacité :

2Go / 4Go / 8Go / 16Go / 32Go / 64Go

Compatibilité :

Windows 2000 / ME / XP / Vista / Seven

Mac OS 9.0 ou plus

Linux Kernel 2.4 ou plus

- **Les disques durs externes** : ces produits sont principalement commercialisés sous la marque CIBOX :

(Exemples de produits)



DISQUE DUR EXTERNE USB 2.0 2,5''

Capacité :
750Go

Compatibilité :
Windows 98SE / ME / 2000 / XP / Vista / Seven
Mac OS 10.X ou plus

- **Les disques durs et passerelles multimédia** : Les disques durs multimédia sont des disques durs qui permettent, lorsqu'ils sont branchés à un téléviseur, de visualiser les données stockées. Pour cette gamme, la Société commercialise principalement ses produits sous la marque CIBOX.

Les passerelles multimédia sont des boîtiers branchés à un téléviseur qui comportent des ports USB et/ou carte mémoire, ils permettent de visionner des fichiers sur un téléviseur. Pour ce type de produit, CIBOX Interactive est un acteur majeur en France, en effet leurs produits sont reconnus pour leur design, le nombre important de connectivités, ainsi que l'écran digital couleur sur le boîtier de certains modèles.

(Exemples de produits)



Ciné TV FULL HD

Disque dur multimédia permettant de visionner des fichiers en « full HD » sur un téléviseur.

Capacité :
De 640Go à 1To

Formats supportés :
Tous formats audio, vidéo et photo



Ciné TV HD

Disque dur multimédia permettant de visionner des fichiers sur un téléviseur en HD via la prise HDMI.

Capacité :
De 640Go à 1To

Formats supportés :
Tous formats vidéo et photo
Formats audio : MP3 et WMA



Ciné TV MINI FULL HD

Passerelle multimédia permettant de brancher une clé USB ou une carte mémoire afin de visionner des fichiers en Full HD sur un téléviseur.

Le produit est accompagné d'une télécommande.

Formats supportés :

Tous formats audio, vidéo et photo



MZ BOX

Passerelle multimédia équipée d'un port USB et carte mémoire pour visionner des fichiers sur un téléviseur.

Le produit est accompagné d'une télécommande.

Formats supportés :

Formats vidéo : Tous

Formats photo : JPEG / JPG

Formats audio : MP3 / WMA



CINEBOX PREMIUM HDMI

Disque dur multimédia connecté en réseau Wifi ou LAN, compatible HDMI, il permet de visionner des fichiers sur un téléviseur. Le produit est accompagné d'une télécommande

Capacité :

160Go à 1To

Formats supportés :

Tous formats audio et photo

Formats vidéo : MPEG1/2/4, ASP, AVC, WMV9, MKV, ISO, IFO, VOB



WIRELESS CINEBOX ULTRA H264

Disque dur multimédia connecté en réseau Wifi ou LAN, compatible HDMI, il permet de visionner des fichiers sur un téléviseur. Le produit est accompagné d'une télécommande

Capacité :

1To

Formats supportés :

Tous formats vidéo, photo et audio.

- **Les accessoires** : Les accessoires vendus par CIBOX Interactive comprennent des câbles d'alimentation et des télécommandes pour les différents produits commercialisés par la Société.

(Exemples de produits)



Alimentation AlimCineTV

Alimentation pour CinéboxTV Full HD et Cinébox CinéTV HD.



Télécommande TeltvHD

Télécommande pour Cinébox CinéTV HD

- **Les moniteurs LCD** :

(Exemple de produit)



Moniteur LCD WIDE

Dimensions :

26" / 22" / 21,6" / 19" / 17"

Résolution maximal :

1920 x 1200

Connectivité :

DVI / HDMI

- **Les tablettes numériques** :

(Exemple de produit)



Tablette tactile Cibox T701

Tablette numérique à un prix très compétitif, elle permet de naviguer sur internet et de lire des fichiers audio et vidéo.

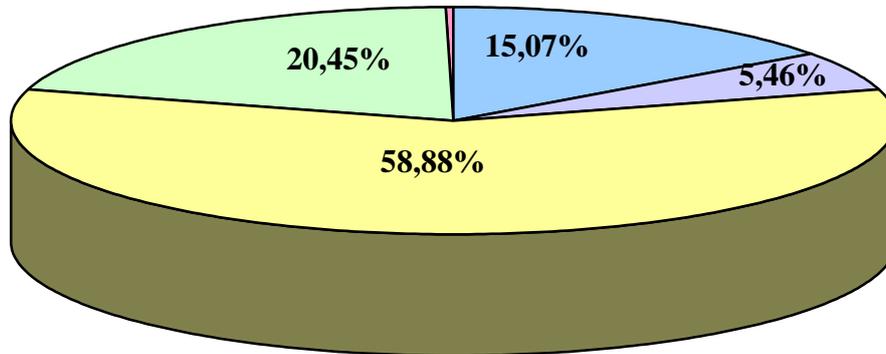
Dimensions : appareil 193x115x14,3mm / écran 7"

Système d'exploitation : Android™ 2.1

Connectivité : Sortie HDMI, support cartes SD, connexion WIFI

c) Répartition du chiffre d'affaires par produits

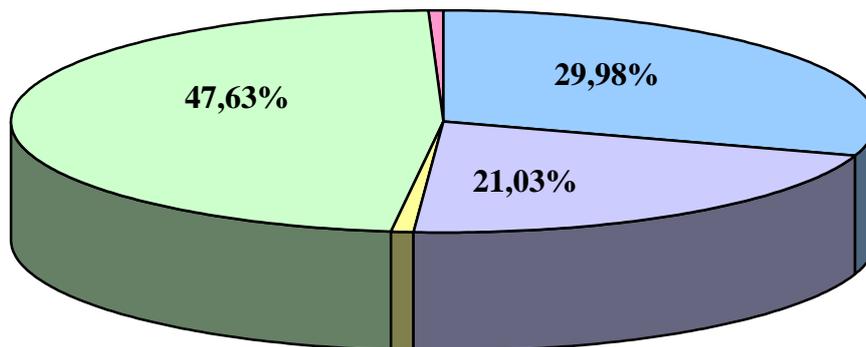
Répartition du chiffre d'affaires par produit en 2008



- Disques durs externes / Boîtiers multimédia
- Cadres photos
- Moniteurs
- Clés USB
- Notebooks (0,02%)
- Divers (Player MP3, Caméra, etc) (0,12%)

Source : CIBOX Interactive

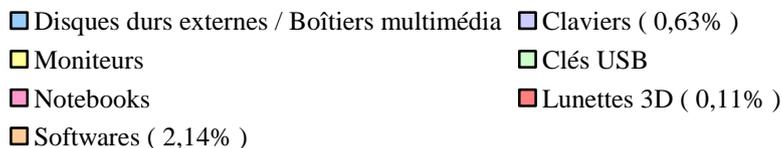
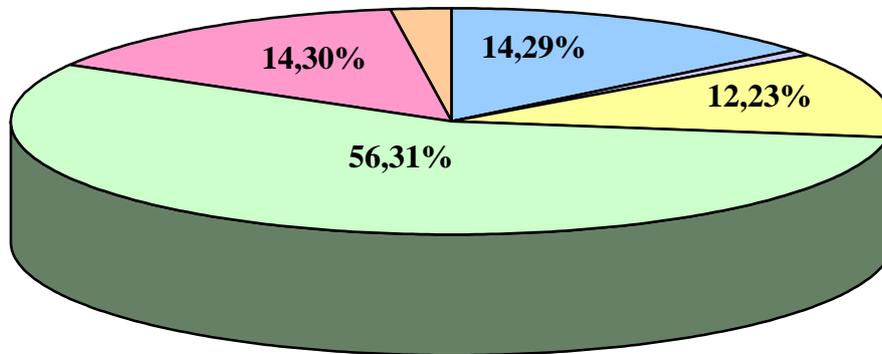
Répartition du chiffre d'affaires par produit en 2009



- Disques durs externes / Boîtiers multimédia
- Cadre photos
- Moniteurs (0,93%)
- Clés USB
- Notebooks (0,43%)

Source : CIBOX Interactive

Répartition du chiffre d'affaires par produit en 2010



Source : CIBOX Interactive

Commentaires : la répartition par produits du chiffre d'affaires de la Société peut évoluer très significativement d'un exercice à l'autre en fonction des marchés visés par la Société. En effet, dans le secteur de l'électronique grand public, les produits évoluent très rapidement ainsi que les demandes des clients. De la même façon, il arrive que des marchés ne soient plus attractifs pour la Société du fait de la chute des marges notamment (marché des moniteurs entre 2008 et 2009).

d) Les principaux fournisseurs

La Société ne possède pas d'usine en propre, cependant elle sous-traite la fabrication de ses produits auprès d'usines reconnues. Cet aspect de la stratégie de la Société constitue un de ses principaux points forts, en effet elle dispose d'une structure légère en France tout en développant et faisant fabriquer ses produits dans de très bonnes conditions grâce à ses relations en Chine et sa connaissance des principaux industriels du secteur.

Toutefois, les marchés sur lesquels se positionne la Société réagissent à des cycles de vie très courts, il faut donc trouver les partenaires les plus performants et les plus réactifs pour intégrer au meilleur coût les dernières technologies et les fonctionnalités imaginées par la Société.

Par ailleurs, le service après-vente et les tests produits sont sous-traités en France.

e) Les principaux clients

Les clients de la Société sont principalement des réseaux de grande distribution généraliste ou des magasins spécialisés. Certains clients commercialisent les produits sous la marque CIBOX, d'autres commercialisent les produits sous leur propre marque distributeur.

La Société possède une compétence certaine dans la commercialisation de produits électroniques grand public techniques auprès de la grande distribution, avec laquelle ses relations ont démarré dès 1996.

Il est à noter que la Société a lancé au cours de l'été 2011 un site de e-commerce. Celui-ci est encore en phase de test et son chiffre d'affaires est très peu significatif.

6.2 Les principaux marchés de la Société

a) Le marché de l'électronique grand public

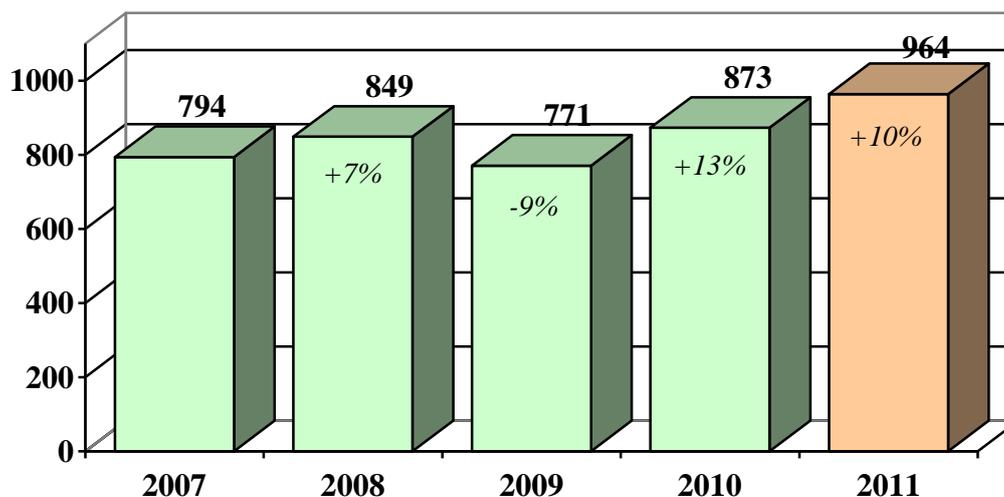
Le marché de l'électronique grand public comprend :

- L'électronique de loisir : avec les appareils audio et vidéo, les appareils photos numériques, les boîtiers câble, satellite et TNT et les antennes satellites, les supports enregistrables, les jeux vidéo et les accessoires (écouteurs, télécommande multifonctions,...).
- Les technologies de l'information : avec les ordinateurs (PC et portables), les périphériques comme les moniteurs, imprimantes, PDA, les scanners et les cartes PC-télévision.
- Les appareils de télécommunication incluent les téléphones fixes, les téléphones portables et les fax.

Ces dernières années ce secteur a connu de grandes évolutions, notamment grâce au développement du marché des « Smartphone » et des habitudes de consommation qui en ont découlé.

Selon une étude du cabinet GfK, on assiste entre 2009 et 2010 à un rebond du marché mondial de l'électronique grand public avec une croissance de 13%, avec un montant des ventes totales de 873 milliards de dollars. De plus, les analystes prévoient une nouvelle année record en 2011 avec des ventes mondiales proches de 1000 milliards de dollars, soit une croissance de 10% par rapport à 2010.

Ventes totales du marché des biens électroniques dans le monde en milliards de dollars de 2007 à 2011



Source : GfK / CEA

Selon cette étude, l'Europe est le principal moteur de cette croissance avec un marché en hausse de 23%, devant la Chine et les Etats-Unis. Cependant, il se peut que ces estimations soient surévaluées du fait d'effets de change.

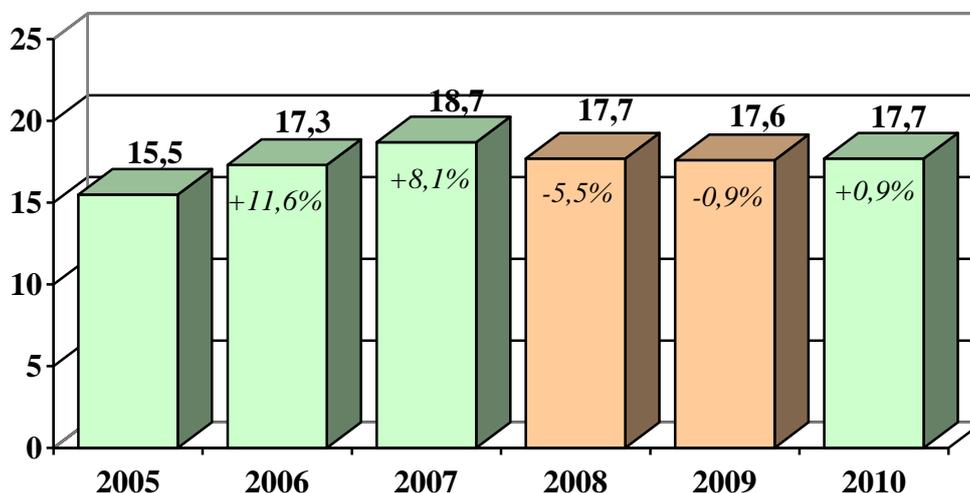
Concernant le marché français des biens technologiques vendus dans les circuits de distribution grand public, le chiffre d'affaires total en 2010 est en hausse de 0,9% avec 17,7 milliards d'euros, proche du niveau atteint avant la crise en 2008.

Selon GfK, le marché français de l'électronique grand public a connu une baisse de 7% au 1er semestre 2011 avec un chiffre d'affaires de 3,126 milliards d'euros. En effet, après avoir connu une croissance d'environ 1,6% au 1er trimestre 2011, les ventes se sont contractées de 10% en avril, 27% en mai et 20% en juin 2011. Néanmoins, cette tendance s'est nettement ralentie en juillet 2011 avec une baisse des ventes de seulement 3,3%. De plus, la France a obtenu de meilleurs résultats que ses

voisins, puisque l'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Espagne ont connu une baisse de plus de 20% sur le 1er semestre 2011.

GFK justifie cette tendance par les difficultés économiques de la zone euro et l'historique de la coupe du monde de football de 2010.

Ventes totales du marché des biens électroniques en France en milliards d'euros de 2005 à 2010



Source : GFK / Périmètre France

b) Le marché des PC

Le marché des PC comprend les ordinateurs fixes et les ordinateurs portables de toutes tailles. La gamme de produits de la Société étant constituée d'accessoires informatiques, l'évolution du marché des PC influe directement sur les marchés ciblés par celle-ci.

En février 2011, le cabinet Gartner a publié les chiffres des ventes mondiales de PC pour l'année 2010 : 351 millions de PC ont été vendus, contre 308,3 millions en 2009, ce qui représente une hausse de 13,8%. Le cabinet d'étude explique cette évolution par la fin de la crise du marché des PC malgré une fin d'année 2010 difficile pour le secteur.

En juin 2011, le cabinet Gartner a dû revoir ses prévisions quant aux ventes de PC pour l'année 2011 en raison des premiers chiffres concernant le 1er trimestre 2011.

En effet selon Gartner, les ventes de PC dans le monde devraient connaître une croissance de 9,3% en 2011 en volume (contre 10,5% précédemment estimés).

Cependant selon IDC, les ventes de PC dans le monde pour le 1er trimestre 2011 sont estimées à 80,6 millions d'unités soit, 3,2% de moins par rapport à la même période de 2010.

Au 2ème trimestre 2011, les ventes mondiales de PC ont dépassé les 85,2 millions d'unités, contre 83,31 millions d'unités écoulées à la même période en 2010, ce qui représente une hausse de 2,3%. Cette tendance s'est accentuée au 3ème trimestre 2011 avec 91,78 millions d'unités vendues en hausse de 3,2% à périmètre comparable en 2010.

Quant au marché des PC en Europe, il a reculé de 9,6% entre le 1er trimestre 2010 et 2011, avec 26,7 millions d'unités vendues.

Concernant le marché français, Gartner a comptabilisé 11,87 millions de PC vendus en 2010, soit une croissance de 10% par rapport à 2009.

Cependant, cette tendance s'est inversée au 1er trimestre 2011 avec moins de 2,7 millions d'unités vendues, contre près de 3,2 millions en 2010, ce qui représente un recul des ventes de 15,5%. Sur

les cinq premiers mois de l'exercice 2011, les ventes de PC en France ont baissé de 4% en volume et 7% en valeur (source GFK).

Selon le cabinet d'études, ces tendances peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le contexte économique actuel qui a provoqué des reports dans les décisions d'achats,
- l'essor du marché des tablettes numériques qui constituent un bien de substitution aux PC
- le tremblement de terre japonais en mars 2011, qui devrait avoir un certain impact sur le marché des PC, notamment pour la production qui devrait connaître une baisse de 2,4% selon Gartner.

c) Le marché des disques durs externes

Selon une étude publiée par IDC en mars 2011, les ventes mondiales de disques durs externes en 2010 représentent 21,2 milliards de dollars, contre 17,9 milliards de dollars en 2009, et 20,1 milliards de dollars en 2008. En effet, ces ventes ont connu une hausse de 18,3% entre 2009 et 2010, précédée d'une baisse de 10,9% entre 2008 et 2009.

Concernant le 1^{er} trimestre 2011, les ventes de disques durs externes dans le monde ont totalisé 5,6 milliards de dollars, contre 4,9 milliards de dollars pour la même période en 2010, représentant ainsi une hausse de 13,2%.

Malgré le fort développement des solutions de stockage déporté (« Cloud Computing »), et le développement du marché des tablettes et des « Smartphone », l'industrie du disque dur externe continue donc de croître mais connaît une forte pression sur ses prix.

d) Le marché des moniteurs LCD

Le cabinet d'étude IHS iSuppli prévoit une croissance de 2010 à 2011 de 14%, soit 740 millions d'unités vendues dans le Monde, contre +24,4% de 2009 à 2010 et +20,8% de 2008 à 2009.

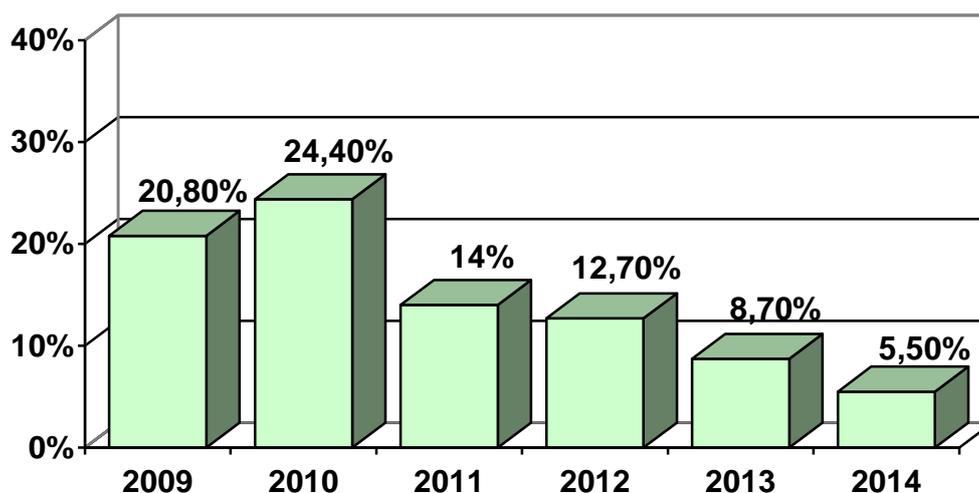
Concernant les estimations pour les prochaines années, IHS prévoit une saturation progressive du marché avec des prévisions de croissance de l'ordre de +12,7%, +8,7% et +5,5% pour 2012, 2013 et 2014 respectivement.

Selon une étude publiée récemment par IHS iSuppli, lors du 1^{er} trimestre 2011, les livraisons de moniteurs LCD grands formats ont reculé de 0,8% par rapport au 1^{er} trimestre 2010.

Ce fort recul s'explique en partie par la faible demande sur les trois principaux débouchés de cette industrie : les téléviseurs, les PC portables et les moniteurs informatiques.

Par ailleurs, de manière générale la demande pour les biens électroniques grand public en début d'année est généralement faible du fait des dépenses effectuées pour les fêtes de fin d'année pour ces produits.

Taux de croissance estimés du marché des moniteurs LCD dans le monde entre 2009 et 2015



Source: IHS iSuppli May 2011

e) Le marché des clés USB

Le marché des clés USB est en constante évolution depuis une dizaine d'années, c'est pourquoi on trouve des types clés USB très variés: étanches, en format carte de crédit, avec logo publicitaire, antichocs,...

En effet, ce marché évolue très vite car les prix baissent continuellement, tandis que les capacités de stockage sont de plus en plus importantes. En effet aujourd'hui, la capacité d'une clé USB varie entre 1Go et 32Go, très éloignée des clés haut de gamme de 256Mo commercialisées il y a quelques années.

Selon le cabinet GIA (Global Industry Analysts), les ventes de clés USB en 2015 dans le monde devraient avoisiner les 570 millions d'unités vendues en volume.

f) Le marché des tablettes numériques

Le lancement de l'ipad d'Apple au printemps 2010 a provoqué un bouleversement pour tous les constructeurs de matériel informatique. Certains proposent déjà leurs propres produits et d'autres modèles de différentes marques devraient arriver sur le marché dès 2011.

Jefferies publiait en mai 2011 des estimations sur les ventes de tablettes numériques dans le monde jusqu'à 2014. L'étude recense pour 2010 18 millions de tablettes vendues dans le monde et table sur 70 millions de ventes pour 2011.

Les ventes mondiales de tablettes numériques au 1er trimestre 2011 ont baissé de 28% avec 7,2 millions d'unités, selon une étude publiée par IDC. Cette tendance s'explique par des problèmes de livraison des écrans ou encore les stocks insuffisants d'iPad 2.

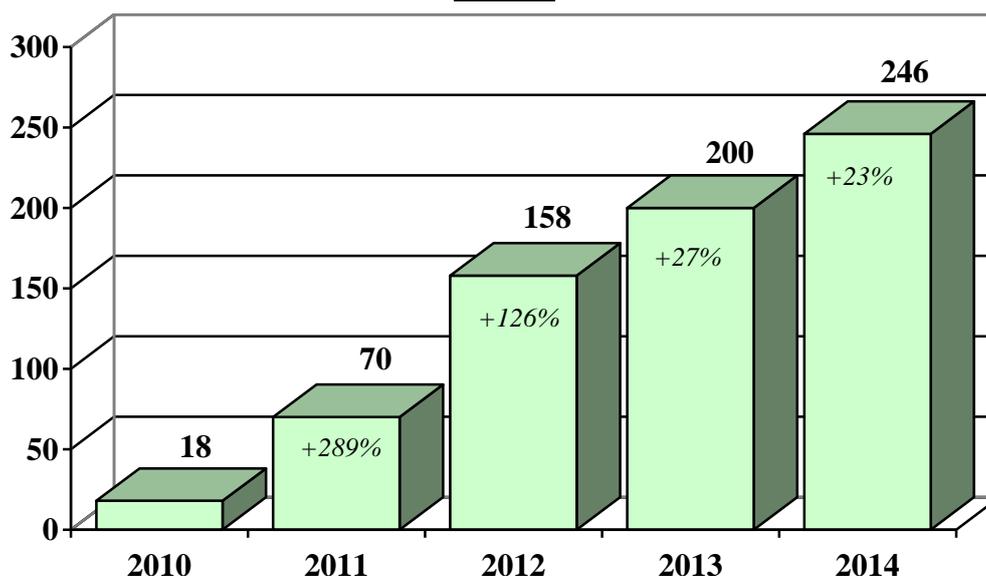
Le nombre de tablettes numériques vendues en Europe devrait atteindre 13 millions d'unités en 2011, selon une étude du cabinet Forrester sur sept pays étudiés (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni). De plus, environ 10,3 millions de personnes déclarent être déjà en possession d'une tablette numérique dans ces pays. Ainsi, Forrester a déclaré que la croissance du marché des tablettes numériques devrait dépasser celui des netbooks (ordinateurs de petite taille) en 2012, et celui des ordinateurs de bureau en 2013.

Selon le cabinet d'étude GFK, 435 000 tablettes numériques ont été vendues en France en 2010, représentant ainsi 220 millions d'euros de chiffre d'affaires. Par ailleurs, le cabinet d'étude a annoncé que 1 million de tablettes numériques seront vendues en France pour 2011.

Par ailleurs, GfK estime que 200 000 tablettes ont été vendues en France au 1er trimestre 2011 et 160 000 pour le seul mois de décembre 2010, en se basant sur les ventes communiquées par les distributeurs, mais aussi sur l'estimation des ventes d'Apple (via son site et les Apple Stores) et celle des opérateurs. Entre le 1er janvier et la fin mai 2011, environ 350.000 tablettes numériques ont été vendues en France (source GfK).

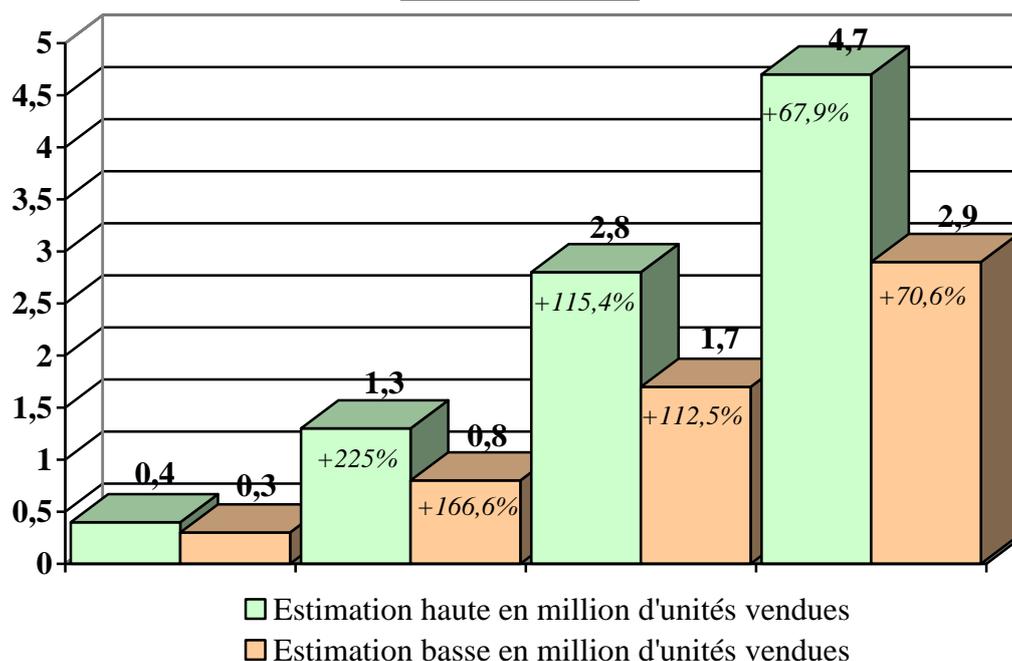
Cependant ces derniers mois, le nombre d'acteurs sur le marché des tablettes numériques s'est multiplié, ce qui a permis de diversifier l'offre, avec des tablettes à très bas prix qui ont récemment pénétré le marché.

Estimation du nombre de ventes de tablettes numériques dans le monde de 2010 à 2014 en millions



Source : Jefferies

Estimation haute et basse du nombre de ventes de tablettes numériques en France entre 2010 et 2013 en millions



Source : Estimation Deloitte

g) Environnement concurrentiel

L'offre de la Société est confrontée à une concurrence directe constituée de nombreux acteurs, dont les principaux sont présentés ci-dessous :

- Western Digital

Western Digital conçoit et commercialise notamment des disques durs externes et multimédia.

La société est cotée à la Bourse de New York (NYSE) et elle comprenait 62 500 salariés en 2010. Par ailleurs, Western Digital a réalisé un chiffre d'affaires de 9.8 milliards de dollars us en 2010, contre 7,5 milliards de dollars us en 2009.

- Seagate

Seagate conçoit et commercialise notamment des disques durs externes et des disques durs multimédia.

Seagate est coté à la Bourse du NASDAQ et comprend presque 50 000 salariés environ. Seagate a réalisé au cours de l'exercice clos le 2 juillet 2010 un chiffre d'affaires de 11,4 milliards de dollars.

- Dane-Elec Memory

Dane-Elec Memory conçoit et commercialise notamment des disques durs externes et des clés USB.

Dane-Elec Memory est cotée sur le marché Euronext de Nyse Euronext à Paris.

En 2010, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 157,7 millions d'euros et a employé en moyenne 97 salariés.

- LACIE

LACIE conçoit et commercialise notamment une gamme de disques durs externes.

LACIE, cotée sur Euronext de Nyse Euronext à Paris, a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 un chiffre d'affaires de 286 M€.

- Archos

Archos conçoit et commercialise notamment des tablettes numériques.

La société cotée sur Euronext de Nyse Euronext à Paris a réalisé au cours de l'exercice 2010 un chiffre d'affaires de 83,3 millions d'euros.

- Unika

Unika conçoit et commercialise une gamme de disques durs externes notamment multimedia.

Des sociétés telles que Storex, Verbatim et Dvico proposent également des produits positionnés sur le même marché que la Société.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du groupe

Non applicable car la Société ne détient aucune filiale

7.2 Liste des filiales

Néant

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Propriétés immobilières

La Société ne détient aucun actif immobilier

8.2 Environnement

A la connaissance de la Société hormis les points décrits à l'article §4.5.4 ci-dessus, aucun facteur environnemental n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière ou opérationnelle de la Société.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Analyse de la situation financière et du résultat d'exploitation des exercices 2008, 2009 et 2010

9.1.1 Analyse du chiffre d'affaires

En K€	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	6.822	6.727	21.438

Exercice 2008 : le chiffre d'affaires de 21,4 M€ (en baisse de 14% par rapport à 2007) a été réalisé uniquement en France et à 97% auprès de AEE Distribution (le principal distributeur en France du groupe BTC) avec notamment la vente de moniteurs et des équipements de stockage mobile de données.

Exercice 2009 : le chiffre d'affaires de 6,7 M€ (en baisse de 69% par rapport à 2008) a été réalisé uniquement en France et à 92% auprès d'AEE Distribution. La forte baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'effondrement des ventes de moniteurs et également par une forte crise économique qui a pesé sur la consommation des ménages.

Exercice 2010 : le chiffre d'affaires de 6,8 M€ (en hausse légère de 1% par rapport à 2008) a été réalisé uniquement en France et à 22% auprès d'AEE Distribution. Il est à noter que depuis juillet 2010, la Société distribue ses produits en direct auprès de la grande distribution notamment. Cette distribution en direct a permis à la Société d'accroître sa marge brute légèrement (de l'ordre de 1 à 2% selon les cas) et n'a pas modifié les délais de paiement de la Société par ses clients. Les principaux produits d'électronique grand public vendus par la Société ont été les clés usb, les disques durs externes et les disques durs multimédia.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de livraison des produits chez le client de la Société.

9.1.2 Analyse des charges opérationnelles et du résultat d'exploitation

En K€	2010	2009	2008
Achats et variation de stocks	5.594	5.402	18.762
Autres achats et charges externes	651	677	957
Impôts et taxes	28	46	70
Charges de personnel	209	284	393
Dotation aux amortissements et provisions	33	108	7.807
Autres charges	551	580	1.058
Total Charges d'exploitation	7.066	7.097	29.047
% achats / chiffre d'affaires	91.5	90	92
% charges de personnel / chiffre d'affaires	3	4	2
Autres produits et reprise de provision	1.006	727	148
Résultat d'exploitation	762	357	-7.461

Exercice 2008 : le résultat d'exploitation de l'exercice en perte de 7.5 M€ est marqué par la constatation d'une provision pour créance douteuse de 7.5 M€ relative à une créance douteuse sur la société AEE Distribution en difficulté.

Exercice 2009 : le résultat d'exploitation positif de 357 K€ s'explique par un maintien du taux des charges variables, un ajustement des divers coûts fixes (honoraires...) et par une reprise de la provision principalement sur la créance AAED pour un montant de 533 K€.

Exercice 2010 : le résultat d'exploitation positif de 762 K€ s'explique essentiellement par une reprise de provision de 836 K€ principalement sur la créance AAED. Par ailleurs, la Société a maintenu une politique très stricte de contrôle de ses coûts.

Précisions sur la variation des créances avec la société AEE Distribution (principal distributeur de la Société jusqu'en juillet 2010) : la créance vis-à-vis de AEE Distribution est provisionnée à 100% au 31 décembre 2010 :

- Créances au 31 décembre 2008 : 7.555 K€ ht
- Créances au 31 décembre 2009 : 7.001 K€ ht d'où une reprise de provisions de 554 K€
- Créances au 31 décembre 2010 : 6.164 K€ ht d'où une reprise de provisions de 837 K€

Les reprises de provisions résultent de paiements effectués par AEE Distribution au profit de la Société.

9.1.3 Analyse du résultat financier, du résultat exceptionnel et du résultat net

	2010	2009	2008
Résultat financier	-73	20	-187
Résultat exceptionnel	79	-9	-11
Résultat net	768	368	-7.659

La Société n'ayant pas de dettes financières sur les exercices 2008, 2009 et 2010, aucun point significatif n'est à signaler en ce qui concerne le résultat financier de ces 3 exercices. Il en est de même pour le résultat exceptionnel.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2010, les déficits reportables de la Société sont de 37 millions d'euros.

9.1.4 Commentaires relatifs aux postes « Avances et acomptes » et « Fournisseurs et comptes rattachés »

Au 30 juin 2011, le poste « Avances et acomptes » est de 2.506 K€ à comparer à 1.364 K€ au 31 décembre 2010, 713 K€ au 31 décembre 2009 et 3 K€ au décembre 2008.

Cette variation s'explique par le fait que depuis le deuxième semestre 2010, la Société achète directement la totalité de ses approvisionnements auprès des fournisseurs et n'est plus aidée dans ses démarches par Behavior Tech Corporation. Ainsi les fournisseurs demandent généralement à la Société de régler une partie des achats (20% environ) à la commande.

Le montant de ce poste « Avances et acomptes » au 30 juin 2011 doit néanmoins être nuancé par le fait que l'on retrouve certaines commandes également au poste « Fournisseurs et comptes rattachés » (commandes livrées par les fournisseurs mais dont le montant n'a pas été imputé sur les poste des « avances et acomptes »). Ainsi, l'analyse du poste « Fournisseurs et comptes rattachés »

qui est de 5.538 K€ au 30 juin 2011 peut être réalisée en considérant un montant net des « Avances et acomptes » soit 3 M€ environ.

9.2 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société

Les risques de change, réglementaires, économique et géopolitique ont été décrits au chapitre 4 du présent document de référence. La société n'identifie pas à ce jour d'autres facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2008, 2009 et 2010.

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2007	9.915	29.717	24	84	-31.308	230	8.661
Augmentation					230	-7.659	-7.429
Diminution						230	230
Capitaux propres au 31/12/2008	9.915	29.717	24	84	-31.079	-7.659	1.002
Augmentation					-7.659	368	-7.291
Diminution						7.659	7.659
Capitaux propres au 31/12/2009	9.915	29.717	24	84	-38.738	368	1.370
Augmentation					368	768	1.136
Diminution						368	368
Capitaux propres au 31/12/2010	9.915	29.717	24	84	-38.370	768	2.138

Sur les exercices 2008, 2009 et 2010, la variation des capitaux propres est intégralement expliquée par le résultat de l'exercice.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous reprend le tableau de financement sur les trois derniers exercices :

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008
Total des flux de trésorerie générés par l'exploitation	1.210	-97	-210
<i>Dont Capacité d'autofinancement</i>	-193	-197	6
<i>Dont +/- variation du BFR</i>	1.403	100	-216
Total des flux de trésorerie utilisés par les investissements	-45	-25	-5
Total des flux de trésorerie générés par les moyens de financement	0	0	0

Total des flux de trésorerie générés pendant la période	1.165	-122	-215
Disponibilités au début de l'exercice	780	902	1.117
Disponibilités à la fin de l'exercice	1.945	780	902

Sur l'exercice 2008, la variation de trésorerie négative de 215 K€ s'explique principalement par la variation du besoin en fonds de roulement.

Sur l'exercice 2009, la variation de trésorerie négative de 122 K€ s'explique essentiellement par la capacité d'autofinancement négative.

Sur l'exercice 2010, la variation positive de trésorerie de 1.165 K€ s'explique essentiellement par la variation du besoin en fonds de roulement.

Il est à noter que les valeurs mobilières de placement détenues par la Société au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 sont constituées de sicav monétaires court terme (SLGP Monétaire Sécurité - référence FR0007386313).

10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société n'a aucun endettement bancaire à ce jour.

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société

10.5 Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société

Les sources de financement futures possibles ont été décrites au §4.2.7 du présent document de référence.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

A ce jour, la Société ne participe à aucune activité de recherche et développement et ne possède aucun brevet.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Au cours du premier semestre 2011, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.564 K€ à comparer à 2.018 K€ réalisés au premier semestre 2010.

La Société a réalisé au cours du troisième trimestre 2011 un chiffre d'affaires de 2.400 K€ à comparer à un chiffre d'affaires de 2.136 K€ à la même période l'année précédente soit une progression de 12 %. Cette augmentation significative par rapport au second trimestre 2011 (+ 88 %) confirme les perspectives annoncées lors de la dernière communication¹. D'autre part, le succès de la première génération des tablettes Cibox annonce la sortie prochaine des modèles plus évolués compatibles avec notamment la dernière version d'Android de Google.

12.2 Perspectives de la Société et stratégie d'investissement

La Société :

- entend accroître le nombre de produits proposés à ses clients grands comptes. Ainsi, en plus des produits d'électronique grand public déjà commercialisés, la Société tend à développer fortement la vente de tablettes électroniques d'entrée de gamme.
- envisage à moyen terme de proposer ses produits sur d'autres pays européens.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou estimations de bénéfice.

¹ Extrait du communiqué de presse du 27 septembre 2011 : « **Perspectives d'avenir et d'évolution de la société** : Cibox est axée pour l'essentiel sur le stockage et les produits multimédia. En ayant une gamme plus simplifiée, Cibox diminue ses coûts d'approvisionnement et de fabrication.

Les premières tablettes ont été lancées en août et le site de e-commerce en juillet. Ces deux nouveaux axes devraient permettre d'augmenter de manière significative le chiffre d'affaires et la partie e-commerce d'améliorer la marge globale à moyen terme. »

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'administration

14.1.1 Composition du conseil d'administration

- Monsieur Sung Ming Lun, Président Directeur Général

Adresse professionnelle : 10, rue Marcel Sallnave – 94200 Ivry sur Seine

Date de 1^{ère} nomination : 26 juin 2003

Date d'échéance du mandat : date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Mandat actuellement exercé dans d'autres sociétés :

- gérant de Behavior Tech Computer France (société détenue à 100% par Behavior Tech Computer Pan European BV. Pour rappel, BTC Pan European BV est le principal actionnaire de la Société).

Autres mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- administrateur AEE

- Monsieur Chao Shih Keng, administrateur

Adresse professionnelle : 10, rue Marcel Sallnave – 94200 Ivry sur Seine

Date de 1^{ère} nomination : 26 juin 2003

Date d'échéance du mandat : date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Mandats exercés dans d'autres sociétés : Néant

Autres mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- administrateur AEE Distribution
- Président de Behavior Tech Computer Pan European BV

- Monsieur Su Ko Kang, administrateur

Adresse professionnelle : 10, rue Marcel Sallnave – 94200 Ivry sur Seine

Date de 1^{ère} nomination : 26 juin 2003

Date d'échéance du mandat : date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Mandats exercés dans d'autres sociétés :

- Behavior Tech Computer Taiwan, Chairman
- Behavior Tech Computer Pan European BV, Director
- BTC USA Corp., Director
- BTC Antilles N.V., Director
- BTC BVI Corp., Director
- Smartpro International Ltd., Chairman
- Riseline Investment Ltd., Chairman
- Emprex Corporation, Chairman
- Gennet Technology Co., Ltd., Chairman

Autres mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Behavior Design Corporation, Président
- Gennet Science & Technology Co, Président
- Emprex Technologies Corp, Président
- Max D Technology Inc, Président
- MatriTek Inc, Président

14.1.2 Déclaration concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant que membre de la Direction Générale.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société

- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les dirigeant mandataires sociaux n'ont perçu au cours des exercices 2010, 2009 et 2008 :

- aucune rémunération
- aucun avantage en nature
- aucun jeton de présence
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions
- aucune action de performance

- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social non dirigeant

Les mandataires sociaux non dirigeants n'ont perçu au cours des exercices 2010, 2009 et 2008 :

- aucune rémunération
- aucun avantage en nature
- aucun jeton de présence
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions
- aucune action de performance

- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers : néant

- contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Monsieur Sung Ming Lun – Président directeur général	Non	Non	Non	Non

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

A la date du présent document de référence, la Société n'a provisionné ou constaté aucune somme aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages aux membres du conseil d'administration.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration et de contrôle

Ceci a été précisé au paragraphe 14.1 du présent document de référence.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

Ces contrats sont détaillés dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées figurant à la rubrique 19 du présent document de référence. Ils concernent les conventions liant la Société avec AEE Distribution.

16.3 Gouvernement d'entreprises / Comités

A ce jour, la Société ne dispose ni d'administrateur indépendant ni de comité spécialisé (audit, rémunération). La taille de la Société ne requiert pas selon ces dirigeants la mise en place de ces comités. De même, à ce jour, la mission de comité d'audit n'a pas été confiée au conseil d'administration.

Il est prévu que le Conseil d'Administration se prononce prochainement sur la mise en place d'un comité d'audit et le cas échéant choisira de faire assurer cette fonction par le conseil d'administration.

Néanmoins, des procédures de contrôle interne vont être mises en place sous le contrôle du Président de la Société afin d'accompagner la croissance du groupe et la complexification éventuelle des opérations. L'objectif sera ainsi de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- réduire les délais de production d'une information comptable et financière fiable ;
- renforcer les procédures internes de contrôle et les formaliser ;
- d'une manière générale, mettre en place des procédures et des outils afin d'améliorer l'existant et d'anticiper les problématiques engendrées par le développement du groupe.

La comptabilité est réalisée en interne avec l'aide de prestataires externes (cabinet d'expertise-comptable, conseil juridique).

Les fonctions suivantes : recherche de fournisseurs qualifiés, négociation avec les transporteurs, négociation avec les prestataires de services après-vente sont remplies par le Président Directeur Général sous le contrôle du conseil d'administration.

A ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration.

Actuellement, la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise et ce du fait de sa taille et de ses effectifs. Ceci (référence ou non à un code de gouvernement d'entreprise et le cas échéant raisons pour lesquelles il n'est pas fait référence à un code de gouvernement d'entreprise) sera précisé dans le prochain rapport du président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place.

16.4 Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux

Chacun des administrateurs détient une action de la Société conformément aux statuts de la Société.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et en application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil au cours de l'exercice clos le 31.12.2010
- des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques mises en place par la société
- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général
- des rémunérations des mandataires sociaux

I PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.I Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est composé de 3 membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS	FONCTIONS OCCUPEES DANS D'AUTRES SOCIETES
<u>Sung. ML</u>	PDG - Administrateur Gérant BTC France Administrateur AEE
<u>Chao. SK</u>	Administrateur Président BTC Pan Europe BV (jusqu'en sept.2010) Administrateur AEED
<u>Su. KK</u>	Administrateur Président BTC Taiwan Directeur BTC Europe BV Directeur BTC USA Corp Directeur BTC Antilles N.V. Directeur BTC BVI Corp Président de Gennet Science & Technology Co Président Emprex Technologies Corp Président Smartpro International Ltd Président Riseline Investment Ltd

I.II Fréquence des réunions et décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni 2 fois. L'agenda des réunions a été le suivant :

- **1^{er} avril 2010** : le conseil a proposé la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- **5 mai 2010** : le conseil a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2009

I.III Convocations aux conseils et tenue des réunions

Conformément à nos statuts les administrateurs ont été convoqués par courrier simple ou par courrier recommandé.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du conseil.

Les réunions du conseil se déroulent au siège social.

II PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer des informations transmises aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

II.I Organisation générale du contrôle interne

Si notre société ne dispose pas d'un service dédié au contrôle interne, eu égard à sa taille, le service comptabilité/contrôle de gestion, sous l'autorité de son directeur financier, est en charge du suivi de la fiabilité des procédures de contrôle interne et de la pertinence des informations mises à la disposition des actionnaires ainsi que du suivi de la gestion des risques :

➤ Ce service est composé d'une personne :

A cette personne s'ajoute la sous-traitance de la gestion administrative et comptable par la société AEE Distribution, ce qui donne lieu à une convention entre les 2 sociétés.

II.II Mise en œuvre du contrôle interne

➤ Informations comptables, financières et de gestion :

- Un reporting financier des résultats de la société, rassemble, chaque mois, l'ensemble des données comptables et de gestion nécessaires au suivi et au contrôle budgétaire de l'activité.
- Un reporting de la situation prévisionnelle de la trésorerie du Groupe et des comptes clients est également établi régulièrement.

➤ Suivi des actifs :

- Les stocks de produits finis et de marchandises font l'objet d'un inventaire physique 2 fois par an (30 juin et 31 décembre).
- Les créances clients hors groupe sont, en règle générale, payées par virement ou chèque dans un délai de 30 jours. Tout nouveau client fait l'objet d'une enquête préalable de solvabilité auprès d'un organisme d'assurance-crédit.

➤ Autres procédures :

- Tout engagement de dépense au sein de la société et au-delà du seuil prédéterminé, fait l'objet, au préalable, d'un « bon de commande » approuvé et signé par la Direction générale.
- Les procédures particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales sont conformes à la loi et dispositions réglementaires

III POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du président - directeur général.

IV REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Je vous précise enfin que les dirigeants et mandataires sociaux n'ont reçu aucune rémunération, jetons de présences ni autres avantages, en 2010.

Fait à Paris le 16 mai 2011
Le Président du conseil d'administration

NB : le rapport ci-dessus ne comporte pas les rubriques visées par l'article L. 225-37 du Code de commerce suivantes :

- les modalités de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil ;
- les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes consolidés ;
- les modalités de participation aux assemblées ;
- les modalités de publication des informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Ces rubriques seront renseignées lors de l'établissement du prochain rapport.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 9 915 079 €
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cibox Inter@ctive S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- + prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- + prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- + déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président ne contient pas les informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives à :

- le code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises auquel elle se réfère, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été ainsi que le lieu où ce code peut être consulté ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- les mesures anti-OPA prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Fait à Paris, le 17 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

Cyril Goerens

17 SALARIES

17.1 Effectifs

Au 31 décembre 2010 et à la date du présent document de référence, l'effectif salarié de la Société s'élève à 3 personnes (idem au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008) dont 3 cadres.

Les fonctions comptable et financière étaient sous-traitées à la société AAE Distribution jusqu'à la liquidation de celle-ci en janvier 2011. Depuis cette date, un contrat de prestations de services a été signé avec la société BTC France afin que cette dernière assure des prestations comptables et financières pour le compte de la Société et ce pour un montant maximum annuel de 120 K€ ht.

17.2 Participation des salariés dans le capital de la Société

Les salariés détiennent directement ou indirectement 410.000 actions de la Société et ne détiennent pas de stock options.

17.2.1 Accords de participation

Il n'existe pas d'accord de participation.

17.2.2 Options de souscriptions d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place dans la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document de référence

	06-déc-11			
	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
BTC Europe BV	33 538 314	33,83%	33 538 314	33,83%
Flottant	65 600 827	66,16%	65 600 827	66,17%
Auto-contrôle	11 651	0,01%	0	0,00%
Total	99 150 792	100,00%	99 139 141	100,00%

BTC Europe BV (nouvelle dénomination de BTC Pan European BV) est une holding financière détenue à 100% par la société taïwanaise Behavior Tech Computer Corp.
A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

18.2 Pacte d'actionnaires et action de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent document de référence, aucun pacte d'actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

18.3 Evolution du capital et des droits de vote depuis fin 2008

	31-déc-10				31-déc-09				31-déc-08			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BTC Europe BV	43 173 838	43,54%	83 347 676	60,07%	46 760 000	47,16%	88 520 000	62,63%	47 330 000	47,74%	89 660 000	63,17%
Flottant	55 965 303	56,44%	55 412 620	39,93%	52 390 792	52,84%	52 829 018	37,22%	51 820 792	52,26%	52 269 498	36,83%
Auto-contrôle	11 651	0,01%	0	0,00%	11 651	0,01%	0	0,00%	11 651	0,01%	0	0,00%
Total	99 150 792	100,00%	138 760 296	100,00%	99 150 792	100,00%	141 349 018	100,00%	99 150 792	100,00%	141 929 498	100,00%

18.4 Droit de vote des principaux actionnaires

BTC Pan European BV ne dispose pas de droit de vote double. Il est à noter que les assemblées générales du 30 juin 2011 et du 11 juillet 2011 ont supprimé le droit de vote double attribué à toutes les actions pour lesquelles le détenteur peut justifier d'une inscription nominative depuis deux ans minimum. De ce fait, BTC Pan European BV a franchi à la baisse le 12 juillet 2011 le seuil de 50% des droits de vote de la Société.

18.5 Contrôle de la Société

A la connaissance de la Société, aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle de la Société.

En conséquence, la Société n'a pas eu à prendre de mesure en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.6 Nantissement d'actions de la Société

Dans le cadre d'un contrôle fiscal de sa filiale française Behavior Tech Computer Eurl, Behavior Tech Computer Pan European BV a nanti auprès de l'administration fiscale française 5.000.000 d'actions de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

A la date du présent document de référence, la Société a conclu les conventions reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre des exercices clos le 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

19.1 Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 9 915 079 €
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Votre Conseil d'administration, en date du 30 septembre 2003 a approuvé la convention signée avec la société A.E.E.D. au titre de l'assistance logistique en matière administrative, comptable, financière, informatique ainsi qu'au titre des ressources humaines qu'elle pourrait vous fournir.

L'administrateur concerné est Monsieur Shih Keng Chao.

La société A.E.E.D. a, au titre de cette convention, facturé à votre société un montant de 111 718 euros au cours de l'exercice 2010.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 17 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

Cyril Goerens

19.2 Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 9 915 079 €
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Votre Conseil d'administration, en date du 30 septembre 2003 a approuvé la convention signée avec la société A.E.E.D. au titre de l'assistance logistique en matière administrative, comptable, financière, informatique ainsi qu'au titre des ressources humaines qu'elle pourrait vous fournir.

L'administrateur concerné est Monsieur Shih Keng Chao.

La société A.E.E.D. a, au titre de cette convention, facturé à votre société un montant de 94.211 euros H.T. au titre de l'exercice 2009.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 22 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes

Cyril Goerens

19.3 Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Votre Conseil d'administration, en date du 30 septembre 2004 a approuvé la convention signée avec la société A.E.E.D. au titre de l'assistance logistique en matière administrative, comptable, financière, informatique ainsi qu'au titre des ressources humaines qu'elle pourrait vous fournir.

L'administrateur concerné est Monsieur Shih Keng Chao.

La société A.E.E.D. a, au titre de cette convention, facturé à votre société un montant de 257 860 euros au cours de l'exercice 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 juillet 2009

Le Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

Frédéric Bitbol

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières

20.1.1 Comptes semestriels au 30 juin 2011

BILAN ACTIF

En K€	30/06/2010	30/06/2011	31/12/2010
Frais d'établissement	171	171	171
Frais d'augmentation de capital	440	440	440
Autres immobilisations incorporelles	252	252	252
Amortissement	-863	-863	-863
Total immobilisations incorporelles	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	101	118	117
Amortissement	-45	-81	-65
Total immobilisations corporelles	56	37	52
Autres participations	406	406	406
Provision	-406	-406	-406
Autres immobilisations financières	104	9	89
Total immobilisations financières	104	9	89
Total actif immobilisé	160	46	141
Stocks	442	606	240
Avances et acomptes	0	2 506	1 364
Clients et comptes rattachés	1 789	3 211	3 072
Autres créances	89	81	106
Charges constatées d'avance	23	12	4
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 920	1 191	1 945
Total actif circulant	4 263	7 607	6 731
Ecart de conversion actif	0	0	0
Total actif	4 423	7 653	6 872

BILAN PASSIF

en K€	30/06/2010	30/06/2011	31/12/2010
Capital social	9 915	1 983	9 915
Prime d'émission	29 717	29 717	29 717
Réserves et report à nouveau	-38 262	-29 562	-38 262
Résultat de l'exercice	384	-160	768
Total des capitaux propres	1 754	1 978	2 138
Provisions pour risque	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 514	5 538	4 564
Dettes fiscales et sociales	127	113	146
Autres dettes	28	24	24
Total dettes et provisions	2 669	5 675	4 734
Ecart de conversion passif	0	0	0
Total passif	4 423	7 653	6 872

COMPTE DE RESULTAT

en K€	30/06/2010	30/06/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	2 018	3 564	6 822
Autres produits et reprises de provision	850	28	1 006
Total des produits d'exploitation	2 868	3 592	7 828
Achats consommés	1 458	3 325	5 087
Variation de stocks	341	-360	507
Autres achats et charges externes	287	376	651
Impôts et taxes	8	18	28
Salaires, traitements et charges sociales	107	101	209
Dotation aux amortissements et provisions	14	16	33
Autres charges	180	298	551
Total charges d'exploitation	2 395	3 774	7 066
Résultat d'exploitation	473	-182	762
Produits financiers	107	72	418
Charges financières	-214	-47	-491
Résultat financier	-107	25	-73
Produits exceptionnels	18	0	94
Charges exceptionnelles	0	-3	-15
Résultat exceptionnel	18	-3	79
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Résultat net	384	-160	768
Résultat net par action en euros	0,004	-0,002	0,008
résultat net dilué par action en euros	0,004	-0,002	0,008

TABLEAU DE FINANCEMENT

En K€	Du 01-01-2010 Au 30-06-2010	Du 01-01-2010 Au 31-12-2010	Du 01-01-2011 Au 30-06-2011
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :			
Résultat de l'exercice	384	768	-160
Dotation aux amortissements des immobilisations	14	33	16
Variation de stocks	341	837	-360
Variation des clients et comptes rattachés	2 059	591	-139
Variation des autres créances (y compris variations avances et acomptes)	675	-674	-1125
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-1 200	879	974
Variation des dettes fiscales et sociales	-245	-226	-33
Variation des autres dettes	0	-4	0
Dotation (reprise) de provision	-850	-994	-6
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	1 178	1 210	-833
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-41	-57	-1
Acquisition d'immobilisations financières	0	-12	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0	0
Cession d'immobilisations financières	3	24	80
Total flux de financement utilisés par les investissements	-38	-45	79
Flux de financement générés par les moyens de financement :			
Augmentation de capital	0	0	0
Augmentation de la prime d'émission	0	0	0
Variation des intérêts minoritaires	0	0	0
Total flux de financement générés par les moyens de financement	0	0	0
Total flux de financement générés pendant la période	1 140	1 165	-754
Disponibilités au début de l'exercice	780	780	1 945
Disponibilités à la fin de l'exercice	1 920	1 945	1 191
Total trésorerie générée pendant la période	1 140	1 165	-754

ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS

Note 1 Evénements significatifs

Le 12 janvier 2011, le Tribunal de Créteil a prononcé la mise en liquidation de la société AEED, principal distributeur de Cibox, suite à un jugement de redressement judiciaire prononcé en décembre 2010 ; Cibox depuis juillet 2010 distribuait en direct tous ses produits. La créance AEED étant entièrement provisionnée, la liquidation n'aura pas d'impact sur le résultat de Cibox. Au 30 juin 2011, la liquidation d'AEED était toujours en cours.

BTC Corporation, la société mère Taïwanaise de BTC European BV, société hollandaise et principal actionnaire de Cibox, avait été placée sous tutelle (équivalent au chapter 11 des USA) en novembre 2010 ; Fin juin 2011, le Tribunal de Taïpei a prononcé la poursuite de l'activité de BTC. Cependant, Cibox depuis plus d'un an, n'utilisait plus BTC Corp comme fabricant ou central d'achat pour ses produits.

Note 2 Comparabilité des comptes

Les comptes au 30 juin 2011 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société CIBOX INTER@CTIVE. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux nouvelles règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1.- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les nouvelles règles comptables ont retenues la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées

Les agencements et matériel de bureau sont complètement amortis.

Le mobilier est amorti entre 5 et 10 ans

3.3.- Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de l'actif net de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4.- Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5.- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6.- Valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7.- Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits du semestre libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen du semestre.

3.8.- Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture du semestre.

Note 4 Note sur le bilan

4.1.- Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	30/06/2011
Outillage industriel	90 866	593	0	91 459
Matériel de transport	14 800	0	0	14 800
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	11 412	595	0	12 007
Total	117 078	1 188	0	118 266

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	30/06/2011
Outillage industriel	39 627	15 597	0	55 224
Matériel de transport	14 800		0	14 800
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	10 351	296	0	10 647
Total	64 778	15 893	0	80 671

4.2.- Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

4.3.- Immobilisations Financières

Au 30 juin 2011, la société Cibox Interactive possède des titres d'autocontrôle représentant une valeur brute de 406 milliers d'euros. Ces titres sont provisionnés à 100 %.

La diminution des immobilisations financières provient essentiellement du remboursement du dépôt auprès de la banque ICBC.

4.4.- Autres créances

Les autres créances sont essentiellement constituées de la TVA à récupérer.

4.5.- Valeur mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.6.- Variation des capitaux propres

	31-12-2009	Augmentation	Diminution	31-12-2010	Augmentation	Diminution	30-06-2011
Capital social	9 915 079			9 915 079		-7 932 063	1 983 016
Primes d'émission	29 716 809			29 716 809			29 716 809
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695			83 695
Report à nouveau	-38 737 552	367 668		-38 369 884	8 699 916		-29 669 968
Résultat de l'exercice	367 668	767 853	-367 668	767 853	-159 717	-767 853	-159 717
TOTAL	1 369 890	1 135 521	-367 668	2 137 743	8 540 199	-8 699 916	1 978 026

Le capital est désormais composé de 99 150 792 actions de 0,02 euros, suite à la réduction de la valeur nominale des actions

Le capital est détenu à 36,54 % par le Groupe BTC au 30 juin 2011. Les droits de vote double attaché à ces actions, ont été annulés lors d'une Assemblée Générale au 11 juillet 2011

Nantissement des titres : Dans le cadre du contrôle fiscal subi par la société BTC Eurl, le groupe a proposé, en avril 2007, une caution de 970 000 € de BTC Pan European BV contre-garantie par un nantissement de 5 000 000 de titres Cibox Inter@ctive.

Depuis le 31/12/05, il n'existe plus aucun instrument financier pouvant diluer le capital.

4.7.- Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

En K€

	31-12-2010	Dotation	Utilisée	Non utilisée	30-06-2011
Provision sur stocks	274		6		268
Provision sur créances clients	6 395				6 395
TOTAUX	6 669		6		6 663

4.8.- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Néant.

4.9.- Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement :

- Un montant de TVA de 57 K€ ;
- Contribution ORGANIC pour 4 K€; et
- Dettes sociales de 52 K€.

4.10.- Autres Dettes

Les autres dettes sont essentiellement constituées de dettes fournisseurs anciennes de K€ 24

4.11.- Etat des créances et dettes avec des sociétés liées

Les créances et dettes avec les sociétés liés peuvent se décomposer comme suit (en K€)

Sociétés	Créances	Dettes
AEE Distribution	7 740	184
BTC Corp. Taiwan	0	545
BTC Europe BV	0	3
BTC France	155	46
TOTAL sociétés liées	7 895	778

Les créances sur AEED et BTC sont provisionnées à 100 %

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1.- Chiffres d'affaires

Comme pour les exercices précédents, le chiffre d'affaires présenté inclus les taxes d'éco-contribution et de copie privée.

5.2.- Transfert de charges

Néant

5.3.- Résultat financier

Les charges financières proviennent essentiellement de la constatation de pertes de change

5.4.- Résultat exceptionnel

K€	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Perte dépôt SFAC	-3	0
Sous total	-3	0
Résultat exceptionnel	-3	0

5.5 Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le nombre d'actions ainsi détenues n'a pas varié sur le semestre.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient :
- résultat net moyen par action en euros : -0,002 €
- résultat net dilué par action en euros : -0,002 €

Note 6 Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7 Situation fiscale latente

Au 30 juin 2010, le montant des déficits reportables est de 37 millions d'euros

Note 8 Effectif

L'effectif moyen au cours du premier semestre 2011 s'est élevé à 3 personnes.

Note 9 Engagements hors bilan

Néant

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants sociaux au cours du semestre clos le 30 juin 2011.

Note 11 Risque pays

Néant.

Note 12 Crédit bail

Néant

20.1.2 Attestation du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2011

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la société CIBOX INTER@CTIVE, j'ai effectué un examen limité de la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2011, et couvrant la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011, telle qu'elle est jointe au présent rapport.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Président et des Dirigeants de cette société. Il m'appartient, sur la base de mon examen limité, d'exprimer ma conclusion sur cette situation intermédiaire.

J'ai effectué cet examen selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des Dirigeants et de toute personne compétente les informations que j'ai estimé nécessaires.

Sur la base de mon examen limité, je n'ai pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité de la situation intermédiaire et l'image fidèle qu'elle donne du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Paris, le 29 juillet 2011

Cyril Goerens

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

20.1.3 Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010

BILAN ACTIF

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Frais d'établissement	171	171
Frais d'augmentation de capital	440	440
Autres immobilisations incorporelles	252	252
Amortissement	- 863	-863
Total immobilisations incorporelles	0	0
Autres immobilisations corporelles	117	60
Amortissement	-65	-32
Total immobilisations corporelles	52	28
Autres participations	406	406
Provision	- 406	- 406
Autres immobilisations financières	89	101
Total immobilisations financières	89	101
Total actif immobilisé	141	129
Stocks	240	604
Avances et acomptes	1 364	713
Clients et comptes rattachés	3072	3 163
Autres créances	106	60
Charges constatées d'avance	4	14
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 945	780
Total actif circulant	6 731	5 334
Ecart de conversion actif	0	0
Total actif	6 872	5 463

BILAN PASSIF

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	9 915	9 915
Prime d'émission	29 717	29 717
Réserves et report à nouveau	-38 262	-38 630
Résultat de l'exercice	768	368
Total des capitaux propres	2 138	1 370
Provisions pour risque	0	8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 564	3 685
Dettes fiscales et sociales	146	372
Autres dettes	24	28
Total dettes et provisions	4 734	4 093
Ecart de conversion passif	0	0
Total passif	6 872	5 463

COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	6 822	6 727
Autres produits et reprises de provision	1 006	727
Total des produits d'exploitation	7 828	7 454
Achats consommés	5 087	5 430
Variation de stocks	507	-28
Autres achats et charges externes	651	677
Impôts et taxes	28	46
Salaires, traitements et charges sociales	209	284
Dotation aux amortissements et provisions	33	108
Autres charges	551	580
Total charges d'exploitation		
Résultat d'exploitation	762	357
Produits financiers	418	368
Charges financières	- 491	-348
Résultat financier	-73	20
Produits exceptionnels	94	0
Charges exceptionnelles	-15	-9
Résultat exceptionnel	79	-9
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	768	368
Résultat net par action en euros	0,008	0,004
résultat net dilué par action en euros	0,008	0,004

TABLEAU DE FINANCEMENT

En K€	Du 01-01-2009 Au 31-12-2009	Du 01-01-2010 Au 31-12-2010
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	368	768
Dotation aux amortissements des immobilisations	7	33
Variation de stocks	-28	837
Variation des clients et comptes rattachés	-999	5 91
Variation des autres créances (y compris variations avances et acomptes)	-693	-674
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 726	879
Variation des dettes fiscales et sociales	94	-226
Variation des autres dettes	0	-4
Dotation (reprise) de provision	-572	-994
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-97	1210
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-24	-57
Acquisition d'immobilisations financières	-4	-12
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	3	24
Total flux de financement utilisés par les investissements	-25	-45
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	0	0
Augmentation de la prime d'émission	0	0
Variation des intérêts minoritaires	0	0
Total flux de financement générés par les moyens de financement	0	0
Total flux de financement générés pendant la période	-122	1165
Disponibilités au début de l'exercice	902	780
Disponibilités à la fin de l'exercice	780	1 945
Total trésorerie générée pendant la période	-122	1 165

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n° 67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	9 915	9 915	9 915	9 915	9 915
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	99 151	99 151	99 151
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	22090	22 090	21438	6727	6 822
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-581	-76	+5	-217	-193
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1461	230	-7659	368	768
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	-0,08	0,00	0,00
Dividendes attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	7	7	3	3
Montant de la masse salariale (en K€)	241	242	286	198	149
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres sociales)- (en K€)	82	74	100	82	61

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Note 1 Evénements significatifs

Le 12 janvier 2011 le tribunal de Créteil a prononcé la mise en liquidation de la société AEED, principal distributeur de Cibox, suite à un jugement de redressement judiciaire prononcé en décembre 2010. Cibox depuis juillet 2010 distribuait en direct tous ses produits. La créance AEED étant entièrement provisionnée, la liquidation n'aura pas d'impact sur le résultat de Cibox.

BTC Corporation la société mère Taïwanaise de BTC European BV, société hollandaise et principale actionnaire de Cibox, a été placée sous tutelle (équivalent au chapter 11 des USA) en novembre 2010. Un jugement sera prononcé fin juin par le tribunal de Taipei pour la poursuite de l'activité de BTC. Cependant, Cibox depuis plus d'un an n'utilise plus BTC corp. comme fabricant ou centrale d'achat pour ses produits

Note 2 Etablissement des comptes

Les comptes au 31/12/2010 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société CIBOX INTER@CTIVE. La société n'a pas de filiales, et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs

3.1.- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées

Les agencements et matériel de bureau sont complètement amortis.

Le mobilier est amorti sur 5 ans

3.3.- Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de l'actif net de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4.- Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5.- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6.- Valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7.- Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits de l'exercice libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

3.8.- Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des stocks s'élèvent à 514 K€ provisionnée à hauteur de 274 K€, soit une valeur nette de 240 K€

Note 4 Note sur le bilan

4.1.- Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit (en euros) :

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Outillage industriel	34 067	56 799		90 866
Matériel de transport	14 800			14 800
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	10 829	583		11 412
Total	59 696	57 382		117 078

Amortissements

Immobilisations corporelles	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Outillage industriel	11 819	27 808		39 627
Matériel de transport	9 866	4 935		14 801
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	9 819	532		10351
Total	31 504	33 275		64 779

4.2.- Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

4.3.- Immobilisations financières

Au 31 décembre 2010, la société Cibox Interactive possède des titres d'autocontrôle représentant une valeur brute de 406 milliers d'euros. Ces titres sont provisionnés à 100 %.

4.4.- Autres créances

Les autres créances sont constituées de la TVA à récupérer pour 106 milliers d'euros.

4.5.- Etat des échéances des créances et dettes

L'ensemble des échéances des dettes et créances figurant au bilan au 31 décembre 2010 est à moins d'1 an.

4.6.- Variation des capitaux propres (en euros)

	31-12-2008	Augmentation	Diminution	31-12-2009	Augmentation	Diminution	31-12-2010
Capital social	9 915 079			9 915 079			9 915 079
Primes d'émission	29 716 809			29 716 809			29 716 809
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695			83 695
Report à nouveau	-31 078 633	-7 658 919		-38 737 552	367 668		-38 369 884
Résultat de l'exercice	-7 658 919	367 668	7 658 919	367 668	767 853	-367 668	767 853
TOTAL	1 002 222	-7 291 251	7 658 919	1 369 890	1 135 521	-367 668	2 137 743

Le capital est composé de 99 150 792 actions de 0,1 euros.

Le capital est détenu à 42,95 % par le Groupe BTC.

Nantissement des titres : Dans le cadre du contrôle fiscal subi par la société BTC Eurl, le groupe a proposé, en avril 2007, une caution de 970 000 € de BTC Pan European BV contre-garantie par un nantissement de 5 000 000 titres Cibox Inter@ctive

Depuis le 31/12/2005, il n'existe plus aucun instrument financier pouvant diluer le capital.

4.7.- Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

	31-12-2009	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2010
Provision perte de change	8		-8		0
Provision sur stocks	417		-143		274
Provision pour clients	7 247		-852		6 395
TOTAUX	7 672		-1 003		6 669

La reprise pour client correspond essentiellement à la reprise de provision de la créance sur AEED.

4.8.- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Néant.

4.9.- Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement un montant de TVA à décaisser de 107K€ ;

4.10.- Autres Dettes

Les autres dettes sont essentiellement constituées de dettes fournisseurs anciennes pour 24 milliers d'euros.

4.11.- Etat des créances et dettes avec des sociétés liées :

Les créances et dettes avec les sociétés liées peuvent se décomposer comme suit (en K€)

Sociétés	Créances	Dettes
AEE Distribution	7 740	202
BTC Corp. Taiwan	0	589
BTC Europe BV	0	3
BTC France	155	57
TOTAL sociétés liées	7 895	851

Les créances sur AEED et BTC France sont provisionnées à 100 %

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1 – Chiffre d'affaires

Dans le cadre d'un recentrage stratégique et afin d'optimiser les synergies offertes par le groupe BTC, la société avait décidé dans le courant de l'exercice 2005, dans un premier temps, de limiter de manière très significative ses activités avec son principal distributeur avant dans un second temps, de travailler avec le principal distributeur en France du groupe BTC, la société AEED. A ce titre, les ventes de Cibox à la société AEE Distribution, au titre des exercices passés s'élevaient à pratiquement 100%. Suite à la mise en redressement judiciaire de la société AEED, Cibox a commercialisé directement ces produits depuis juillet 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé avec AEED en 2010 ne représente plus que 22 % du chiffre d'affaires total.

5.2.- Transfert de charges

Il s'agit d'une assurance de 1 millier d'euros.

5.3- Résultat financier

Le résultat financier provient essentiellement d'une perte de change nette pour 105 milliers d'euros et d'une plus-value sur cession de valeurs mobilières de placement de 24 milliers d'euros

5.4.- Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Annulation provision rémunération devenue sans objet		70
Annulation fournisseurs devenus sans objet		24
Amende douane	7	0
Perte dépôt Carpa	6	
Facture fournisseur 2009	2	0
Sous total	15	94
Résultat exceptionnel		79

5.5.- Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle. Le nombre d'actions ainsi détenues n'a pas varié sur l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient : - résultat net moyen par action en euros : 0,008 €
 - résultat net dilué par action en euros : 0,008 €

Note 6 Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2010, la société CIBOX INTER@CTIVE a les déficits reportables suivants en K€ :

Déficits reportables : 37 millions d'euros

Note 8 Effectif

L'effectif moyen en 2010 s'est élevé à 3 personnes.

Note 9 Engagements hors bilan

Néant. Comme précisé ci-dessus, le DIF n'est pas significatif compte tenu du faible effectif

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants sociaux en 2010.

Note 11 Risque pays

Néant.

Note 12 **Crédit bail**

Néant

Note 13 **Identité de la société consolidante**

La société est consolidée dans les comptes du groupe Behavior Tech Computer Corporation de nationalité Taïwanaise. Le groupe est coté sur cette place sous le code « BTC », numéro « 2341 ».

Behavior Tech Computer Corp.
20F., No.98, Sec. 1, Sintai 5th Rd., Sijhih City,
Taipei County 221Taiwan (R.O.C.)

Note 14 **Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

- Montants des honoraires comptabilisés dans le compte de résultat relatif au contrôle légal :

Cyril Goerens : 70 K€ H.T

20.1.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 9 915 079 €
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cibox Interactive, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan, placée en procédure de sauvegarde et dont l'issue est incertaine.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Les notes 3.4., 3.8 et 4.7. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III -Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 17 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

Cyril Goerens

20.1.5 Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009

BILAN ACTIF

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Frais d'établissement	171	171
Frais d'augmentation de capital	440	440
Autres immobilisations incorporelles	252	252
Amortissement	- 863	- 863
Total immobilisations incorporelles	0	0
Autres immobilisations corporelles	60	35
Amortissement	- 32	- 24
Total immobilisations corporelles	28	11
Autres participations	406	406
Provision	- 406	- 406
Autres immobilisations financières	101	100
Total immobilisations financières	101	100
Total actif immobilisé	129	111
Stocks	604	447
Avances et acomptes	713	3
Clients et comptes rattachés	3163	1 713
Autres créances	60	55
Charges constatées d'avance	14	36
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	780	902
Total actif circulant	5 334	3 156
Ecart de conversion actif	0	0
Total actif	5 463	3 267

BILAN PASSIF

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Capital social	9 915	9 915
Prime d'émission	29 717	29 717
Réserves et report à nouveau	- 38 630	- 30 971
Résultat de l'exercice	368	- 7 659
Total des capitaux propres	1 370	1 002
Provisions pour risque	8	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	3 685	1 959
Dettes fiscales et sociales	372	278
Autres dettes	28	28
Total dettes et provisions	4 093	2 265
Ecart de conversion passif	0	0
Total passif	5 463	3 267

COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	6 727	21 438
Autres produits et reprises de provision	727	148
Total des produits d'exploitation	7 454	21 586
Achats consommés	5 430	16 948
Variation de stocks	-28	1 814
Autres achats et charges externes	677	957
Impôts et taxes	46	70
Salaires, traitements et charges sociales	284	393
Dotation aux amortissements et provisions	108	7 807
Autres charges	580	1 058
Total charges d'exploitation		29 047
Résultat d'exploitation	357	- 7 461
Produits financiers	368	385
Charges financières	- 348	- 572
Résultat financier	20	-187
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	- 9	-11
Résultat exceptionnel	- 9	- 11
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	368	- 7 659
Résultat net par action en euros	0	0
résultat net dilué par action en euros	0	0

TABLEAU DE FINANCEMENT

en K€	2009	2008
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	368	- 7 659
Dotation aux amortissements des immobilisations	7	46
Variation de stocks	-28	2 294
Variation des clients et comptes rattachés	-999	-3 747
Variation des autres créances (y compris var.avances)	-693	-5
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 726	1 272
Variation des dettes fiscales et sociales	94	-20
Variation des autres dettes	0	-10
Dotation (reprise) de provision	-572	7 619
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-97	- 210
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-24	0
Acquisition d'immobilisations financières	-4	-5
Cession d'immobilisations incorporelles		
Cession d'immobilisations corporelles		
Cession d'immobilisations financières	3	
Total flux de financement utilisés par les investissements	- 25	- 5
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital		0
Augmentation de la prime d'émission		0
Variation des intérêts minoritaires		
Total flux de financement générés par les moyens de financement	0	0
Total flux de financement générés pendant la période	-122	- 215
Disponibilités au début de l'exercice	902	1 117
Disponibilités à la fin de l'exercice	780	902
Total trésorerie générée pendant la période	-122	- 215

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n° 67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	9 915	9 915	9 915	9 915	9 915
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	99 151	99 151	99 151
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	39 249	22 090	22 090	21 438	6 727
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	493	-581	-76	+5	-217
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	264	-1 461	230	-7 659	368
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-0,08	0,00
Dividendes attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	4	7	7	7	3
Montant de la masse salariale (en K€)	164	241	242	286	198
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres sociales)- (en K€)	57	82	74	100	82

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Note 1 Evénements significatifs

Néant

Note 2 Etablissement des comptes

Les comptes au 31/12/2009 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société CIBOX INTER@CTIVE. La société n'a pas de filiales, et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs

Au cours de l'exercice précédent, la société Cibox Inter@ctive avait réalisé une perte de 7.659 K€, provenant de la provision à 100 % de la créance AEED ; En effet, compte tenu de l'importance de la créance de Cibox Inter@ctive sur AEED, telle qu'indiquée en Note 4.11., il ressortait que la continuité d'exploitation de la société Cibox Inter@ctive était conditionnée par celle de la société AEED, et donc par là, du soutien financier du groupe BTC. Les dirigeants du groupe BTC s'étaient engagés par écrit, dans une lettre de soutien, à soutenir financièrement leur filiale Cibox Inter@ctive jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui approuverait les comptes 2009 au moins. Cependant par prudence, compte tenu des difficultés accrues rencontrées par la maison mère BTC à Taïwan en 2008, la créance de la société Cibox Inter@active sur AEED avait été provisionnée à 100 % au 31 décembre 2008. En 2009, les dirigeants du groupe BTC se sont également engagés par écrit, à soutenir leur filiale jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui approuverait les comptes 2010 au moins. Afin de tenir compte des règlements néanmoins intervenus sur la créance AEED, en 2009 et début 2010, la provision a été ajustée pour un montant de K€ 553, comptabilisée en reprise de provision.

3.1.- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées

Les agencements et matériel de bureau sont complètement amortis.

Le mobilier est amorti sur 5 ans

3.3.- Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de l'actif net de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4.- Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5.- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6.- Valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7.- Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits de l'exercice libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

3.8.- Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2009, la valeur brute des stocks s'élève à K€ 1.021 provisionnée à hauteur de K€ 417, soit une valeur nette de K€ 604.

Note 4 Note sur le bilan

4.1.- Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit (en euros) :

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Outillage industriel	10 472	23 595		34 067
Matériel de transport	14 800			14 800
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	9 933	896		10 829
Total	35 205	24 491		59 696

Amortissements

Immobilisations corporelles	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Outillage industriel	10 472	1 347		11 819
Matériel de transport	4 933	4933		9 866
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	8 809	1 010		9 819
Total	24 214	7 290		31 504

4.2.- Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

4.3.- Immobilisations financières

Au 31 décembre 2007, la société Cibox Interactive possède des titres d'autocontrôle représentant une valeur brute de 406 milliers d'euros. Ces titres sont provisionnés à 100 %.

Au cours de l'année 2009, Cibox a accordé un prêt au personnel pour K€ 4.

4.4.- Autres créances

Les autres créances sont constituées de la TVA à récupérer pour 60 K€.

4.5.- Etat des échéances des créances et dettes

L'ensemble des échéances des dettes et créances figurant au bilan au 31 décembre 2009 est à moins d'1 an.

4.6.- Variation des capitaux propres (en euros)

	31-12-07	Augmentation	Diminution	31-12-08	Augmentation	Diminution	31-12-09
Capital social	9 915 079			9 915 079			9 915 079
Primes d'émission	29 716 809			29 716 809			29 716 809
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695			83 695
Report à nouveau	-31 308 246	229 613		-31 078 633	-7 658 919		-38 737 552
Résultat de l'exercice	229 613	-7 658 919	-229 613	-7 658 919	367 668	7 658 919	367 668
TOTAL	8 661 141	-7 429 306	-229 613	1 002 222	-7 291 251	7 658 919	1 369 890

Le capital est composé de 99 150 792 actions de 0,1 euros.
Le capital est détenu à 47,16 % par le Groupe BTC.

Nantissement des titres : Dans le cadre du contrôle fiscal subi par la société BTC Eurl, le groupe a proposé, en avril 2007, une caution de 970 000 € de BTC Pan European BV contre-garantie par un nantissement de 5 000 000 titres Cibox Inter@ctive

Depuis le 31/12/05, il n'existe plus aucun instrument financier pouvant diluer le capital.

4.7.- Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

	31-12-08	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-09
Provision perte de change	0	8	0		8
Provision pour clients	7 699	101	-553		7 247
Provision sur stocks	547	50	-180		417
TOTAUX	8 246	159	-733		7 672

La reprise de provision client correspond à l'ajustement de la provision sur AEED.

4.8.- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Néant.

4.9.- Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement :
Un montant de TVA de 183 K€ ;
Dettes sociales de 189 K€.

4.10.- Autres Dettes

Les autres dettes sont essentiellement constituées de dettes fournisseurs anciennes de K€ 24.

4.11.- Etat des créances et dettes avec des sociétés liées :

Les créances et dettes avec les sociétés liées peuvent se décomposer comme suit (en K€)

Sociétés	Créances	Dettes
AEE Distribution	9 947	83
BTC Corp. Taiwan	0	726
BTC Europe BV	0	3
BTC France	155	36
TOTAL sociétés liées	10 102	848

Les créances sur AEED sont provisionnées à 100 %

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1.- Chiffre d'affaires

Dans le cadre d'un recentrage stratégique et afin d'optimiser les synergies offertes par le groupe BTC, la société avait décidé dans le courant de l'exercice 2005, dans un premier temps, de limiter de manière très significative ses activités avec son principal distributeur avant dans un second temps, de travailler avec le principal distributeur en France du groupe BTC. A ce titre, les ventes de Cibox à la société AEE Distribution, au titre de l'exercice 2005, s'élevaient à 18.045.311 euros, soit 46 % du

chiffre d'affaires, au titre de l'exercice 2006 à 17.294.307 euros, soit 78 % du chiffre d'affaires et au titre de l'exercice 2007 à 24.158.477 euros, soit 97 % du chiffre d'affaires, au titre de l'exercice 2008 à 20.721.835 euros, soit 97 % du chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice 2009, les ventes ont représentées 92 % du chiffre d'affaires.

Il est enfin précisé que la société Cibox ne réalise son chiffre d'affaire qu'en France.

5.2.- Transfert de charges

Il s'agit essentiellement d'assurances et de la formation professionnelle.

5.3.- Résultat financier

Le résultat financier provient essentiellement d'une plus-value sur cession de valeur mobilière de placement pour 33 K€

5.4.- Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Perte de matériels	2	
Facture fournisseur 2008	7	
Sous total	9	0
Résultat exceptionnel	-9	0

5.5.- Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le nombre d'actions ainsi détenues n'a pas varié sur l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient :
 - résultat net moyen par action en euros : 0,004 €
 - résultat net dilué par action en euros : 0,004 €

Note 6 Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2009, la société CIBOX INTER@CTIVE a les déficits reportables suivants en K€ :

Déficits reportables : 37.090 K€

Note 8 Effectif

L'effectif moyen en 2007 s'est élevé à 3 personnes.

Note 9 Engagements hors bilan

Néant. Comme précisé ci-dessus, le DIF n'est pas significatif compte tenu du faible effectif

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants sociaux en 2009.

Note 11 **Risque pays**

Néant.

Note 12 **Crédit bail**

Néant

Note 13 **Identité de la société consolidante**

La société est consolidée dans les comptes du groupe Behavior Tech Computer Corporation de nationalité Taïwanaise. Le groupe est coté sur cette place sous le code « BTC », numéro « 2341 ».

Behavior Tech Computer Corp.
20F., No.98, Sec. 1, Sintai 5th Rd., Sijhih City,
Taipei County 221Taiwan (R.O.C.)

Note 14 **Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

En EURO	PriceWaterhouseCoopers Audit		Frédéric BITBOL	
	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes	59 772	57 810	35 605	27 400
Autres prestations				
Total	59 772	57 810	35 605	27 400

20.1.6 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,
Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 9 915 079 €
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cibox Interactive, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan qui a notamment conduit à la dépréciation de la créance de Cibox inter@ctive sur la société du groupe BTC, AEE Distribution qui procède à la distribution de ses produits

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Les notes 3.4. et 3.8., de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients et stocks. Nous avons examiné leur caractère approprié et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III -Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Fait à Paris, le 22 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes

Cyril Goerens

20.1.7 Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008

BILAN ACTIF

En K€	31/12/2007	31/12/2008
Frais d'établissement	171	171
Frais d'augmentation de capital	440	440
Autres immobilisations incorporelles	252	252
Amortissement	- 826	- 863
Total immobilisations incorporelles	37	0
Autres immobilisations corporelles	35	35
Amortissement	- 15	- 24
Total immobilisations corporelles	20	11
Autres participations	406	406
Provision	- 406	- 406
Autres immobilisations financières	95	100
Total immobilisations financières	95	100
Total actif immobilisé	152	111
Stocks	2 804	447
Avances et acomptes	6	3
Clients et comptes rattachés	5 521	1 713
Autres créances	47	55
Charges constatées d'avance	38	36
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 117	902
Total actif circulant	9 533	3 156
Ecart de conversion actif	1	0
Total actif	9 686	3 267

BILAN PASSIF

en K€	31/12/2007	31/12/2008
Capital social	9 915	9 915
Prime d'émission	29 717	29 717
Réserves et report à nouveau	- 31 200	- 30 971
Résultat de l'exercice	230	- 7 659
Total des capitaux propres	8 662	1 002
Provisions pour risque	1	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	687	1 959
Dettes fiscales et sociales	298	278
Autres dettes	38	28
Total dettes et provisions	1 024	2 265
Ecart de conversion passif	0	0
Total passif	9 686	3 267

COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/12/2007	31/12/2008
Chiffre d'affaires	24 832	21 438
Autres produits et reprises de provision	652	148
Total des produits d'exploitation	25 484	21 586
Achats consommés	24 893	16 948
Variation de stocks	- 1 142	1 814
Autres achats et charges externes	904	957
Impôts et taxes	91	70
Salaires, traitements et charges sociales	317	393
Dotation aux amortissements et provisions	206	7 807
Autres charges	214	1 058
Total charges d'exploitation	25 483	29 047
Résultat d'exploitation	1	- 7 461
Produits financiers	587	385
Charges financières	- 353	- 572
Résultat financier	234	-187
Produits exceptionnels	21	0
Charges exceptionnelles	- 26	-11
Résultat exceptionnel	- 5	- 11
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	230	- 7 659
Résultat net par action en euros	0	0
Résultat net dilué par action en euros	0	0

TABEAU DE FINANCEMENT

en K€	2007	2008
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	230	- 7 659
Dotation aux amortissements des immobilisations	97	46
Variation de stocks	331	2 294
Variation des clients et comptes rattachés	3 140	-3 747
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	825	-5
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	- 3 991	1 272
Variation des dettes fiscales et sociales	- 77	-20
Variation des autres dettes	- 125	-10
Dotation (reprise) de provision	- 23	7 619
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	407	- 210
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 16	0
Acquisition d'immobilisations financières	- 11	-5
Cession d'immobilisations incorporelles		
Cession d'immobilisations corporelles		
Cession d'immobilisations financières		
Total flux de financement utilisés par les investissements	- 27	- 5
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital		0
Augmentation de la prime d'émission		0
Variation des intérêts minoritaires		
Total flux de financement générés par les moyens de financement	0	0
Total flux de financement générés pendant la période	380	- 215
Disponibilités au début de l'exercice	737	1 117
Disponibilités à la fin de l'exercice	1 117	902
Total trésorerie générée pendant la période	380	- 215

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n° 67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	8 611	9 915	9 915	9 915	9 915
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	86 107	99 151	99 151	99 151	99 151
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	21 673	39 249	22 090	24 832	21 438
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	728	493	-581	-76	+5
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	329	264	-1 461	230	-7 659
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,08
Dividendes attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	4	7	7	7
Montant de la masse salariale (en K€)	138	164	241	242	286
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. Œuvres sociales)- (en K€)	57	57	82	74	100

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008

Note 1 Evénements significatifs

Note 2 Etablissement des comptes

Note 3 Règles et méthodes comptables

3.1. - Immobilisations incorporelles

3.2. - Immobilisations corporelles

3.3. - Immobilisations financières

3.4. - Clients et autres créances

3.5. - Indemnités de départ en retraite

3.6. - Valeur mobilière de placement

3.7. - Conversion des comptes exprimés en devises

3.8. - Stocks

Note 4 Note sur le bilan

4.1. - Immobilisations corporelles

4.2. - Immobilisations incorporelles

4.3. - Immobilisations financières

4.4. - Autres créances

4.5. - Etat des échéances des créances et dettes

4.6. - Variations des capitaux propres

4.7. - Provisions

4.8. - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

4.9. - Dettes fiscales et sociales

4.10. - Autres dettes

4.11. - Créances et dettes avec des entreprises liées

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1. - Chiffre d'affaires

5.2. - Transfert de charges

5.3. - Résultat financier

5.4. - Résultat exceptionnel

5.5. - Résultat par action après dilution

Note 6 Tableau des filiales et participations

Note 7 Situation fiscale latente

Note 8 Effectif

Note 9 Engagements hors bilan

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Note 11 Risque pays

Note 12 Crédit bail

Note 13 Identité de la société consolidante

Note 14 Honoraires des commissaires aux comptes

Note 1 Evénements significatifs

Néant

Note 2 Etablissement des comptes

Les comptes au 31/12/2008 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société CIBOX INTER@CTIVE.

La société n'ayant pas de filiales, elle ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs

L'exercice 2008 a été marqué par la constatation d'une provision pour créance douteuse d'un montant de 7 555 000 Euros par la société Cibox Inter@ctive sur les créances de la société AEED. Cette dernière provision a été jugée nécessaire compte tenu des difficultés accrues rencontrées par la maison mère BTC à Taïwan en 2008.

En 2009, la maison mère BTC Taiwan a abandonnée à ses filiales AEED et BTC France des créances pour des montants respectifs de 2 768 000 USD et 1 778 000 USD.

Sur le plan fiscal, la Direction Générale des Impôts avait publié l'Instruction Administrative 4A-13-05 n°213 du 30 décembre 2005 commentant l'ensemble des adaptations fiscales et précisant les modalités d'articulation entre les nouvelles normes comptables en matière d'actifs et les règles fiscales.

L'application de ces nouvelles normes n'avait pas entraîné de conséquence pour la société.

3.1.- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les nouvelles règles comptables ont retenues la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Les agencements et matériel de bureau sont complètement amortis.

Le mobilier est amorti sur 5 ans

3.3.- Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de l'actif net de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4.- Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5.- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6.- Valeur mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7.- Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits de l'exercice libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

3.8.- Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, la valeur brute des stocks s'élève à K€ 994 provisionnée à hauteur de K€ 547, soit une valeur nette de K€ 447.

Note 4 Note sur le bilan

4.1.- Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit (en euros) :

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Outillage industriel	10 472			10 472
Matériel de transport	14 800			14 800
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	9 933			9 933
Total	35 205			35 205

Amortissements

Immobilisations corporelles	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Outillage industriel	8 657	1 815		10 472
Matériel de transport	0	4 933		4 933
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	6 228	2 581		8 809
Total	14 885	9 329		24 214

4.2.- Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

4.3.- Immobilisations financières

Au 31 décembre 2008, la société Cibox Interactive possède des titres d'autocontrôle représentant une valeur brute de 406 milliers d'euros. Ces titres sont provisionnés à 100 %.

Au cours de l'année 2008, la société a accordé un prêt au personnel pour 15 milliers d'euros.

4.4.- Autres créances

Les autres créances sont constituées de la TVA à récupérer pour 35 milliers d'euros.

4.5.- Etat des échéances des créances et dettes

L'ensemble des échéances des dettes et créances figurant au bilan au 31 décembre 2008 sont à moins d'1 an.

4.6.- Variation des capitaux propres (en euros)

	31-12-06	Augment.	Diminution	31-12-07	Augment.	Diminution	31-12-08
Capital social	9 915 079			9 915 079			9 915 079
Primes d'émission	29 716 809			29 716 809			29 716 809
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695			83 695
Report à nouveau	-29 847 342	-1 460 904		-31 308 246	229 613		-31 078 633
Résultat de l'exercice	-1 460 904	229 613	1 460 904	229 613	-7 658 919	-229 613	-7 658 919
TOTAL	8 431 528	-1 231 291	1 460 904	8 661 141	-7 429 306	-229 613	1 002 222

Le capital est composé de 99 150 792 actions de 0,1 euros.

Le capital est détenu à 48,71 % par le Groupe BTC.

Nantissement des titres : Dans le cadre du contrôle fiscal subi par la société BTC Eurl, le groupe a proposé, en avril 2007, une caution de 970 000 € de BTC Pan European BV contre-garantie par un nantissement de 5 000 000 titres Cibox Inter@ctive

Depuis le 31/12/2005, il n'existe plus aucun instrument financier pouvant diluer le capital.

4.7.- Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit (en K€) :

	31-12-07	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-08
Provision perte de change	1	0	1	0	0
Provision pour clients	144	7 555	0	0	7 699
Provision sur stocks	484	206	143	0	547
TOTAUX	629	7 761	144	0	8 246

En 2008, les écarts de change ont été enregistrés directement en résultat.

La dotation pour client correspond à la provision à 100 % de la créance sur AEED.

4.8.- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Néant.

4.9.- Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement :

- Un montant de TVA de 182 K€ ;
- Dettes sociales de 95 K€.

4.10.- Autres Dettes

Les autres dettes sont essentiellement constituées de dettes fournisseurs anciennes pour 24 milliers d'euros.

4.11.- Etat des créances et dettes avec des sociétés liées :

Les créances et dettes avec les sociétés liées peuvent se décomposer comme suit (en K€) :

Sociétés	Créances	Dettes
AEE Distribution	8 997	52
BTC Corp. Taiwan	0	494
BTC Europe BV	0	3
BTC France	155	15
TOTAL sociétés liées	9 152	564

Les créances sur AEED ont été provisionnées à 100 %

Note 5 Note sur le compte de résultat

5.1.- Chiffre d'affaires

Dans le cadre d'un recentrage stratégique et afin d'optimiser les synergies offertes par le groupe BTC, la société avait décidé dans le courant de l'exercice 2005, dans un premier temps, de limiter de manière très significative ses activités avec son principal distributeur avant dans un second temps, de travailler avec le principal distributeur en France du groupe BTC. A ce titre, les ventes de Cibox à la société AEE Distribution, au titre de l'exercice 2005, s'élevaient à 18.045.311 euros, soit 46 % du chiffre d'affaires, au titre de l'exercice 2006 à 17.294.307 euros, soit 78 % du chiffre d'affaires et au titre de l'exercice 2007 à 24.158.477 euros, soit 97 % du chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice 2008, les ventes de Cibox à la société AEED se sont élevées à 20.721.835 euros, soit 97 % du chiffre d'affaires.

Il est enfin précisé que la société Cibox ne réalise son chiffre d'affaire qu'en France.

5.2.- Transfert de charges

Il s'agit d'une assurance SFAC de 4 milliers d'euros.

5.3 Résultat financier

Le résultat financier provient essentiellement d'une perte de change nette pour 188 milliers d'euros.

5.4.- Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amende TVA	1	0
Facture fournisseur 2007	10	0
Sous total	11	0
Résultat exceptionnel	11	0

5.5.- Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle. Le nombre d'actions ainsi détenues n'a pas varié sur l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient :
- résultat net moyen par action en euros : -0,08 €
- résultat net dilué par action en euros : -0,08 €

Note 6 Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2008, la société CIBOX INTER@CTIVE a les déficits reportables suivants en K€ :

Déficits reportables : 36 866 milliers d'euros

Note 8 Effectif

L'effectif moyen en 2008 s'est élevé à 7 personnes.

Note 9 Engagements hors bilan

Néant. Comme précisé ci-dessus, le DIF n'est pas significatif compte tenu du faible effectif

Note 10 Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants sociaux en 2008.

Note 11 Risque pays

Néant.

Note 12 **Crédit bail**

Néant

Note 13 **Identité de la société consolidante**

La société est consolidée dans les comptes du groupe Behavior Tech Computer Corporation de nationalité Taïwanaise. Le groupe est coté sur cette place sous le code « BTC », numéro « 2341 ».

Behavior Tech Computer Corp.
20F., No.98, Sec. 1, Sintai 5th Rd., Sijhih City,
Taipei County 221Taiwan (R.O.C.)

Note 14 **Honoraires des commissaires aux comptes**

- Montants des honoraires comptabilisés dans le compte de résultat relatif au contrôle légal :

PricewaterhouseCoopers : 57 810 € HT
Frédéric Bitbol : 27 400 € HT

- Montants des honoraires relatifs aux conseils et prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes :

PricewaterhouseCoopers : 0 €
Frédéric Bitbol : 0 €

20.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008

Aux Actionnaires
CIBOX INTER@CTIVE S.A.
10, rue Marcel Sallnave
94200 Ivry sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose l'incidence de la situation financière de la société mère BTC Taiwan qui a notamment conduit à la dépréciation de la créance de Cibox inter@ctive sur la société du groupe BTC, AEE Distribution qui procède à la distribution de ses produits.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.4., 3.8 et 4.7. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent Gaide

Frédéric Bitbol

20.2 Informations financières pro forma

Non applicable

20.3 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2010. La situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2011 a fait l'objet d'un examen limité de la part du commissaire aux comptes.

20.4 Informations financières intermédiaires et autres

Les états financiers de la Société au 30 juin 2011 figurent au paragraphe 20.1.1 du présent document de référence.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011 a été publié le 27 octobre 2011 :

En K €	2011	2010
1 ^{er} trimestre	2 004	919
2 ^{eme} trimestre	1 275	919
3 ^{eme} trimestre	2 400*	2136
4 ^{eme} trimestre		2308
Total	5 679*	6 282

(*Non audités)

La Société a réalisé au cours du troisième trimestre 2011 un chiffre d'affaires de 2.400 K€ à comparer à un chiffre d'affaires de 2.136 K€ à la même période l'année précédente soit une progression de 12 %.

Cette augmentation significative par rapport au second trimestre 2011 (+88 %) confirme les perspectives annoncées lors de la dernière communication. D'autre part, le succès de la première génération des tablettes Cibox annonce la sortie prochaine des modèles plus évolués compatibles avec notamment la dernière version d'Androïd de Google.

20.5 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices et n'envisage pas d'envisager pas de distribution de dividendes à court terme.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf article 4.5.1 du présent document de référence

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'a été constaté depuis le 30 juin 2011.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à 1.983.015,84 €, divisé en 99.150.792 actions d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, intégralement libérées et de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Auto détention

La Société détient 11.651 titres en autocontrôle.

21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

21.1.5 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en cours de validité et leur utilisation.

N°	Objet	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
1	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	5.000.000 € pour les titres de capital 15.000.000 € pour les titres de créances
2	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (offre au public).	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	5.000.000 € pour les titres de capital 15.000.000 € pour les titres de créances (plafonds s'imputant sur le plafond global de la délégation n°1)
3	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression des DPS par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du §2 de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	5.000.000 € pour les titres de capital 15.000.000 € pour les titres de créances (plafonds s'imputant sur le plafond global de la délégation n°1)
4	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	Dans la limite de 15 % de l'émission (plafonds s'imputant sur le plafond global de la délégation n°1)
5	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	5.000.000 € pour les titres de capital 15.000.000 € pour les titres de créances (plafond s'imputant sur le plafond global de la délégation n°1)

	la Société		
6	Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	Plafond fixé à 10% du capital (plafond s'imputant sur le plafond global de la délégation n°1)
7	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	5.000.000 €
8	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes conformément à l'art L.225-138 du Code de commerce	18 mois (à compter de l'AGM du 30 juin 2011)	1.000.000 €

A la date du présent document, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

21.1.6 Options ou accord portant sur le capital de la Société ou de ses filiales

Néant

21.1.7 Modification du capital social sur les trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (en euros)	Valeur nominale (en euros)	Nbre d'actions cumulé	Capital après opération (en euros)
30 juin 2011	Réduction du nominal	NA	NA	0	NA	0,02	99.150.792	1.983.015,84

Pour rappel, conformément aux termes de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2009, la Société était tenue au plus tard au 31 décembre 2011 de réduire son capital d'un montant au moins égale à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. Ainsi l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011 a réduit le capital social de 7.932.063,36 euros pour le ramener de 9.915.079,20 euros à 1.983.015,84 euros par apurement partiel du report à nouveau débiteur et réduction de 0,1 euro à 0,02 euro de la valeur nominale de chacune des 99.150.792 actions.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger:

- La prise de participation directe ou indirecte dans toute Société ou Entreprise créée ou à créer et la gestion de ses participations;
- Le conseil en gestion et organisation d'entreprises, l'étude de projets, et ce auprès des organismes publics ou privés;
- La vente en gros de matériel informatique et électronique, logiciel, import-export, création ou acquisition et exploitation de tout autre fonds ou établissement de même nature
- Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 16 des statuts)

1 - La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion

2 - En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur l'opération.

3 – Sauf lorsque le code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante dix ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales doivent lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son Nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale Administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables,

Lorsque le nombre d'Administrateurs devient inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les Administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de huit Conseils d'Administration ou de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 17 des statuts)

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président. Celui-ci, qui doit être obligatoirement une personne physique, peut être nommé pour une durée n'excédant pas la durée de son mandat d'Administrateur. Le conseil détermine la rémunération du président.

Quelle que soit la durée pour laquelle il lui a été conféré, le mandat de Président - lequel est toujours, sous réserves des dispositions suivantes, rééligible - prend fin au plus tard à l'issue de la première séance du Conseil d'Administration tenue après qu'il aura atteint l'âge de soixante cinq ans, le Conseil pouvant toutefois, à la majorité des deux tiers des voix de ses membres présents et représentés, et à bulletin secret, proroger pour une durée de cinq années, puis dans les mêmes conditions, pour une seconde période de même durée, le mandat du Président, sans toutefois que ces prorogations puissent aller au-delà de l'âge de soixante-dix ans.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents ayant pour fonctions exclusives de présider, à défaut du Président, les séances du Conseil d'Administration ou les Assemblées Générales.

Le Président et les Vice-Présidents sont révocables à tout moment ; ils sont rééligibles.

En cas d'absence du Président et du ou des Vice-Présidents à une séance du Conseil d'Administration, les fonctions de président de cette séance sont remplies par un autre Administrateur désigné par le Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

DELIBERATIONS DU CONSEIL (article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il

n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Cette disposition est applicable au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par le législateur et la réglementation en vigueur.

Sauf stipulations contraires des présents statuts exigeant une majorité qualifiée pour l'adoption de certaines décisions, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix et l'Administrateur mandataire d'un de ses collègues de deux voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 19 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

DIRECTION GENERALE (article 20 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 18 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

FORME DES ACTIONS (article 12 des statuts)

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions font l'objet, dans le respect des prescriptions légales et réglementaires, d'inscriptions on comptes tenus par la société ou par son mandataire en ce qui concerne les actions nominatives détenues sous la forme « nominatif pur » ou par un intermédiaire financier agréé en ce qui concerne les actions détenues sous la forme « porteur » ou « nominatif administré ».

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge A l'organisme chargé de compensations des titres, le nom, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires des titres pour le compte de tiers.

TRANSMISSION DES ACTIONS (article 13 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La cession des actions s'opère, à l'égard de la Société comme des tiers, par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et du cessionnaire si les actions ne sont pas entièrement libérées. L'ordre de mouvement est enregistré le jour même de sa réception sur un registre coté et paraphé appelé « registre des mouvements ».

La société peut exiger que les signatures apposées sur l'ordre de mouvement soient certifiées par un officier public ou un maire sauf dispositions législatives contraires

La transmission des actions en raison d'un événement ne constituant pas une négociation s'opère par un certificat de mutation.

Les frais de transfert des actions sont à la charge du cessionnaire, sauf convention contraire entre les parties.

Les ordres de mouvement relatifs à des actions non libérées des versements exigibles sont rejetés.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres ou comptes tenus à cet effet par la Société ou son mandataire.

2. Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celles-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

La négociation de promesse d'actions est interdite.

DROIT ET OBLIGATION ATTACHES AUX ACTIONS (article 14 des statuts)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2 - Les Actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

3 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Il ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales,

4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

5 - Sauf interdiction légale, il sera fait masse au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

6 - Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions de l'article L 232-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales un nombre d'actions représentant un pourcentage supérieur à deux pour cent (2 %) du capital ou des droits de vote de la Société, ou de tout multiple entier de ce chiffre, doit informer la Société du nombre d'actions et de droits de vote qu'il

possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil.

En cas de violation de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées de droit de vote dans les conditions prévues par l'article L 233-14 du Code de Commerce.

Tout actionnaire dont la participation dans la Société devient inférieur à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai.

INDIVISIBILITE DES ACTIONS – USUFRUIT (article 15 des statuts)

I - Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2 - Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de La Poste faisant foi de la date d'expédition.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les Assemblées Générales.

COMPTES ANNUELS (article 31 des statuts)

Le Conseil d'Administration tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Il dresse les comptes annuels conformément aux lois et usages du commerce.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du conseil d'administration et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoire de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

AFFECTATION DES RESULTATS (article 32 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de

reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti entre tous les Actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont opérés.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

PAIEMENT DES DIVIDENDES (article 33 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales

ASSEMBLEES GENERALES : CONVOCATIONS - BUREAU - PROCES VERBAUX (article 24 des statuts)

1 - Les assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les Commissaires aux Comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiquées dans la convocation.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces

légales du département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre simple adressée à chaque Actionnaire.

Les Actionnaires titulaire de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La Société publie avant la réunion de toute Assemblée d'Actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 mars 1967.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu valablement délibérer à défaut de réunir le quorum requis la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

2 - Les avis et lettres de convocations doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3 - Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

4 - En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

5 - Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque Assemblée.

6 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration par un Vice-Président ou par l'Administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux Actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors des Actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ASSEMBLEES GENERALES : QUORUM – VOTE (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les Assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article précédent.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (article 26 des statuts)

L'assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les Actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (article 27 des statuts)

1 - L'assemblée Générale Extraordinaire peut seule modifier les statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des Actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

2 - L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers des actions ayant droit de vote, et, sur deuxième convocation, le quart desdites actions. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

3 - L'assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois:

- Les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires:

- La transformation de la Société en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des Actionnaires.

ASSEMBLEES SPECIALES (Article 28 des statuts)

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'une catégorie d'actions déterminée. La décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions, n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires de cette catégorie.

Elles ne délibèrent valablement que si les Actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins sur première convocation le moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

PUBLICITE POSTERIEURE A L'ASSEMBLEE (Article 29 des statuts)

La Société dépose on double exemplaire au Greffe du Tribunal du siège social pour être annexés au Registre du Commerce et des Sociétés, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale, les comptes annuels de l'exercice écoulé, le rapport de gestion, le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée. En cas de refus d'approbation, une copie de la délibération de l'Assemblée est déposée dans le même délai.

La Société effectue les publicités visées aux articles 295 à 299 du décret 67-236 du 23 mars 1967 dans les formes et délais prévus à ces articles.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (Article 30 des statuts)

Le droit de communication des Actionnaires, la nature des documents mis à leur disposition et les modalités de leur mise à disposition ou de leur envoi s'exercent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

21.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent aucun dispositif susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société.

21.2.7 Déclarations de franchissement de seuils statutaires

Néant

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital social

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital social.

NB : les statuts feront l'objet d'une mise à jour lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires afin d'être en conformité avec la législation et réglementation en vigueur sur les points suivants :

- le décret du 23 mars 1967 a été abrogé et codifié,
- l'avis de réunion doit être publié 35 jours avant l'assemblée générale et non 30 (article R. 225-73),
- la date de l'assemblée est d'au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante et non 6 jours (article R. 225-69),
- tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société 3 jours au moins avant l'assemblée générale et non 5 jours (article R. 225-85).

22 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autres que ceux conclus dans le cadre de l'activité courante de la Société.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PULIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Cibox Inter@ctive, 10 rue Marcel Sallnave, 94200 Ivry sur Seine ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et celui de la Société (www.ciboxcorp.com).

Pendant toute la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.ciboxcorp.com) ou à son siège social :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société,
- Tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi.
- Les rapports des commissaires aux comptes de la Société et les états financiers de la Société des trois derniers exercices.

L'information réglementée telle que définie par l'article 221-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers est disponible sur le site internet de la Société (www.ciboxcorp.com).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable